

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Animations à la vie affective et sexuelle à l'école: propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies

Andrien, Michel; Renard, Katty; Piette, Danielle; Vanorle, Helene; Mercier, Michel

Publication date:
2004

Document Version
Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Andrien, M, Renard, K, Piette, D, Vanorle, H & Mercier, M 2004, *Animations à la vie affective et sexuelle à l'école: propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies: rapport de l'équipe interuniversitaire, décembre 2003*. Presses universitaires de Namur, Namur.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



Animations à la vie affective et sexuelle à l'école Propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies

Rapport de l'équipe interuniversitaire

Michel Andrien (ULG), Katty Renard (ULB), Hélène Vanorlé (FUNDP)

Décembre 2003

Cette recherche a été effectuée à la demande de Madame Nicole Maréchal, Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté française de Belgique.

Promoteurs :

Michel Andrien, Directeur du Centre d'Enseignement et de Recherche pour l'Environnement et la Santé (CERES), Université de Liège.

Professeur Michel Mercier, Directeur du Département de Psychologie des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur.

Professeur Danielle Piette, Directrice de l'Unité de Promotion-Education Santé (ULB-PROMES), Université Libre de Bruxelles.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer pour ce travail.

<p>Cette étude respecte l'éthique de la promotion de la santé concernant les sponsors. Les promoteurs pour la santé « ...ne peuvent travailler avec une organisation produisant en tout ou en partie des biens ou services qui sont nuisibles à la santé physique ou mentale, tels que par exemple le tabac ou les armes » (extrait du « Guide pour les collaborations, partenariats et sponsors »), annexe D des Statuts, Union Internationale de Promotion de la Santé et d'Education pour la Santé, mai 1999.</p>
--

Remerciements

Pour avoir répondu à nos questions, tous nos remerciements à :

Catherine Agthe-Diserens, Sexopédagogue Spécialisée et Educatrice Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Colette Bériot, psychologue, animatrice et formatrice, centre de planning familial de Watermael-Boitsfort.

Pascaline Crelier, Educatrice Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Emile Counet, inspecteur retraité de l'enseignement secondaire spécial de l'Etat.

Anne Dasnoy, formatrice à Handicap et Santé, Département de Psychologie, FUNDP.

Christine Dizerens, Educatrice Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Marie-Ange Francou, conseillère pédagogique pour l'enseignement spécialisé secondaire, diocèse de Liège.

Philippe Granget, médecin et Educateur Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Catherine Henry, infirmière sociale, centre PMS de Uccle (IRSA).

Laurence Imhoff, Educatrice Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Jean-Philippe Jacques, Educateur Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Carol Kohler, Educatrice Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Hira Laci, secrétaire générale de la FAPEO.

Stéfania Lemièrre, Educatrice Pour la Santé (EPS) au Service de Santé de la Jeunesse(SSJ) du Département de l'Instruction Publique (DIP) de l'Etat de Genève.

Michel Mercier, Directeur du Département de Psychologie aux Facultés Universitaires Notre-Dame de La Paix à Namur, Professeur aux Facultés de Médecine des FUNDP et Professeur-visitateur aux facultés de Psychologie à l'Université Catholique de Louvain.

Liliane Pelosie, accueillante, animatrice et formatrice au centre de planning familial de Watermael-Boitsfort.

Henri Wittorski, porte parole de l'UFAPEC.

Pour la lecture de l'avant projet et pour leur participation à la réunion nous permettant d'évaluer notre projet avant sa rédaction finale, tous nos remerciements à :

Marlène Alvarez, conseillère conjugale, centre de planning familial, Sips.

Colette Bériot, psychologue, animatrice et formatrice, centre de planning familial de Watermael-Boisfort.

Catherine Henry, infirmière sociale, centre PMS spécialisé de Uccle (IRSA).

Annie Gérard, directrice adjointe de la division médicale, sociale et sanitaire de l'enseignement pour la ville de Charleroi.

Jacqueline Mathieu, infirmière sociale, service PSE de la Province de Liège, Waremme.

Liliane Pelosie, accueillante, animatrice et formatrice, centre de planning familial, Watermael-Boisfort.

Miette Van der Steen, infirmière, Fédération des centres PMS libres.

Jean-Louis Verbruggen, animateur, centre de planning familial, Sips.

Tous nos remerciements aux participants à la Journée de réflexion sur la place de l'éducation sexuelle et affective à l'école organisée à Marche-en-Famenne le 24 novembre 2003 par la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, et en particulier aux animateurs de cette Journée :

Michel Bastien, inspecteur du cours de morale et chargé de cours à l'Université de Mons et à l'Université Libre de Bruxelles.

Guy Ernens, inspecteur du cours de religion catholique.

Nancy Peltier, Coordinatrice au service des formations à la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial.

Dominique Roynet, médecin en centre de planning familial.

Michèle Stoefs-Samyn, inspectrice d'éducation physique.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	7
I. JUSTIFICATION DE L'APPROCHE	8
1.1 POURQUOI FAUT-IL JUSTIFIER L'EDUCATION A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE A L'ECOLE ?	8
1.2 ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE PRISE EN CHARGE EDUCATIVE	9
1.3 ARGUMENTS EN FAVEUR DU ROLE DE L'ECOLE	10
1.4 EXPERIENCES REUSSIES	11
II. CADRE GENERAL DES ANIMATIONS	13
2.1 CADRE LEGAL	13
2.1.1 Décret « missions ».....	13
2.1.2 Décret Promotion de la santé.....	13
2.1.3 Décret relatif à la promotion de la santé à l'école.....	15
2.1.4 Décret concernant les centres de planning familial.....	15
2.2 ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE.....	16
2.2.1. Enseignement ordinaire	16
2.2.2. Enseignement spécial.....	17
2.3 CONCEPT	18
2.4 VOLUME HORAIRE	19
2.4.1. Enseignement ordinaire	19
2.4.2. Enseignement spécial.....	19
2.5 FORMATION DES ANIMATEURS.....	20
III. OBJECTIFS DES ANIMATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE	21
3.1 OBJECTIFS GENERAUX	21
3.2 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	22
3.2.1 L'apport des cours déjà au programme	22
3.2.2 Tableaux des objectifs pour l'enseignement fondamental	23
3.3 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	26
3.3.1 L'apport des cours déjà au programme	26
3.3.2 Tableaux des objectifs de l'enseignement secondaire.....	31
IV. OBJECTIFS DES ANIMATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIAL	34
4.1 L'APPORT DES COURS DEJA AU PROGRAMME	34
4.2 OBJECTIFS DES ANIMATIONS A LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	36
4.3 THEMATIQUES.....	41
V. STRATEGIES.....	45
5.1 ORIENTATIONS GENERALES	45
5.1.1 Cadre institutionnel	45
5.1.2 Les animations.....	45
5.1.2 Les animateurs.....	46
5.1.3 Favoriser une intégration de ces animations dans la vie scolaire	47
5.2 ENSEIGNEMENT ORDINAIRE	48
5.2.1 Enseignement fondamental	48
5.2.2 Enseignement secondaire.....	48
5.3 ENSEIGNEMENT SPECIAL	48
5.3.1 Stratégies globales.....	48
5.3.2 Stratégies spécifiques	49

VI. METHODES ET OUTILS D'ANIMATION	50
VII. ESTIMATION DU VOLUME HORAIRE GLOBAL.....	53
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	54
BIBLIOGRAPHIE.....	56
ANNEXE	59

LISTE DES TABLEAUX

<u>TABLEAU 1</u> : RECAPITULATIF DU VOLUME HORAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE.....	19
<u>TABLEAU 2</u> : OBJECTIFS DES ANIMATIONS EN 4 ^{EME} PRIMAIRE (CYCLE 8 –10)	24
<u>TABLEAU 3</u> : OBJECTIFS DES ANIMATIONS EN 6 ^{EME} PRIMAIRE (CYCLE 10 - 12)	25
<u>TABLEAU 4</u> : OBJECTIFS DES ANIMATIONS EN 2 ^{EME} SECONDAIRE (PREMIER DEGRE)	32
<u>TABLEAU 5</u> : OBJECTIFS DES ANIMATIONS EN 4 ^{EME} SECONDAIRE (DEUXIEME DEGRE)	33
<u>TABLEAU 6</u> : OBJECTIFS POUR L'ENSEIGNEMENT SPECIAL	38
<u>TABLEAU 7</u> : EXEMPLES DE THEMES POUR L'ENSEIGNEMENT SPECIAL.....	41

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses compétences en matière de promotion de la santé, Madame la Ministre Maréchal, Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé souhaite instaurer des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire. L'objectif serait de permettre à tous les élèves de bénéficier de ce type d'animation au cours de leur cursus scolaire.

Dans le rapport 2000-2001 à l'attention du Parlement de la Commission nationale d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse, les experts ont souligné l'augmentation sensible du nombre d'IVG chez les jeunes. Ces experts ont recommandé de renforcer le travail de prévention dans les écoles, de former les professeurs comme adultes-relais et d'inclure obligatoirement dans les programmes scolaires une formation à la vie affective et sexuelle.

Depuis plusieurs années, le Département de psychologie des Facultés Notre Dame de la Paix à Namur travaille dans ce domaine pour l'enseignement spécial avec le Service Santé de la Jeunesse de Genève. En juin 2002, ce service et les animations réalisées dans les écoles du canton de Genève ont été présentés au Cabinet de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé.

En novembre 2002, une réunion des intervenants de terrain en vie affective et sexuelle a mis en évidence que des animations étaient réalisées en milieu scolaire mais elle n'a pas permis d'en identifier le contenu, la fréquence, les élèves qui en bénéficiaient, les acteurs, ainsi que les sources de financement.

C'est ainsi qu'un état de lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire a été réalisé par ULB – PROMES de janvier à septembre 2003. Les résultats indiquent qu'il existe des inégalités entre les élèves en matière d'activités d'éducation à la vie affective et sexuelle et un manque de collaboration entre les divers intervenants (école, animateurs, service de promotion de la santé à l'école, centre psycho-médico-social, centre de planning familial, parents).

Parallèlement, la Fédération des Associations Gayes et Lesbiennes (FAGL) a, par le biais d'une recherche, mis en évidence un besoin et une demande de formation des animateurs dans le domaine de l'homosexualité. Les résultats de cette recherche ont permis à cette Fédération de développer un contenu de formation à ce sujet pour les animateurs en vie affective et sexuelle en milieu scolaire.

Par ailleurs, en concertation, les fédérations de centres de planning familial en Communauté française ont émis un document décrivant leur pratique des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle ainsi qu'une charte des centres de planning familial pour une éthique des animations de ce type.

En regard de ces divers résultats, la nécessité de réaliser un programme d'activités d'éducation à la vie affective et sexuelle s'impose pour prévenir les risques, favoriser une évolution harmonieuse de la vie affective et sexuelle des jeunes et assurer la cohérence des animations sur ce thème.

I. JUSTIFICATION DE L'APPROCHE

1.1 Pourquoi faut-il justifier l'éducation à la vie affective et sexuelle à l'école ?

L'éducation à la vie affective et sexuelle est encore un sujet tabou dans notre pays à forte tradition catholique. L'idée prévaut encore, dans de nombreux milieux, qu'il n'est pas bon de parler de la sexualité aux enfants, voire aux adolescents. Deux décennies de lutte contre le sida ont renforcé l'idée que la sexualité peut être dangereuse et que plus longtemps on en préservera les enfants, mieux ce sera. La sexualité fait désordre.

La sexualité des enfants et des adolescents est d'ailleurs souvent niée par les adultes. A quoi bon, dès lors, leur parler de sujets qui ne les préoccupent pas ? Ne risque-t-on pas, ce faisant, de les inciter à anticiper leur entrée dans la vie sexuelle ?

Certains parents sont ouverts à la discussion pour parler de sexualité avec leurs enfants, d'autres sont mal à l'aise. Qu'ils s'en occupent ou non dans le cadre familial, une proportion indéterminée des parents d'élèves estiment que ce sujet ne devrait pas être abordé dans le cadre scolaire.

Cette réticence existe aussi du côté des enseignants : ils s'estiment non compétents pour parler de sexualité avec les élèves et mal placés compte tenu du rapport pédagogique qu'ils entretiennent avec les élèves. Parfois, ils se méfient de sujets de discussion qui pourraient entraîner des critiques de la part des parents dans un climat social traumatisé par la révélation récente de l'ampleur des abus dont les enfants sont victimes.

De surcroît, l'institution scolaire se trouve aujourd'hui débordée par l'ampleur des missions qu'on lui confie. Elle se voit non seulement chargée d'instruire les élèves, de leur faire acquérir les compétences instrumentales de base, mais on attend d'elle qu'elle assume aussi l'éducation des enfants, parfois en suppléance de parents défailants. Et les domaines dans lesquels l'école devrait s'investir se multiplient : éducation à la citoyenneté, éducation pour la santé, éducation nutritionnelle, éducation relative à l'environnement, éducation aux médias, éducation artistique, éducation physique et aujourd'hui éducation à la vie affective et sexuelle... Les missions de l'école s'élargissent au point que les enseignants en viennent à se demander comment ils peuvent encore respecter les programmes qui leur sont prescrits et qui continuent de donner la priorité aux apprentissages de la langue maternelle, de la mathématique, des langues étrangères et des disciplines scientifiques.

Dans ce contexte de remise en question des missions de l'école, des études récentes montrent que l'enseignement francophone belge est très inégalitaire. Les élèves nantis du même diplôme présentent des profils de compétences très divers selon l'école dont ils sont issus (GROUPE EUROPEEN DE RECHERCHE SUR L'EQUITE DES SYSTEMES EDUCATIF, 2003, LAFONTAINE D. & al, 2003) avec, à la clé, des possibilités très inégales d'entrer dans la vie active.

L'éducation à la vie affective et sexuelle n'échappe pas à l'inégalité présente dans notre système scolaire. Certains élèves en bénéficient ; d'autres pas et le temps réservé à ces animations peut être très variable. En effet, seuls 34% des élèves de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} secondaires ont bénéficié de plusieurs animations depuis le début de leur scolarité. 45% des jeunes ont participé à une seule animation et 21% n'en ont jamais eu. La proportion des jeunes n'ayant jamais bénéficié de ce type d'animation est plus élevée dans les enseignements professionnel (30%) et technique (26%) que dans l'enseignement général (18%) (RENARD K. & al ; 2003d).

Il est donc important de justifier l'introduction d'une éducation à la vie affective et sexuelle cohérente et coordonnée dans le curriculum scolaire. Cette innovation ne va pas de soi !

1.2 Arguments en faveur d'une prise en charge éducative

Un premier groupe de motifs qui justifient l'éducation des jeunes en matière de vie affective et sexuelle est l'importance des problèmes qui sont dus en partie au moins à l'absence ou l'insuffisance de cette éducation.

Les interruptions volontaires de grossesse touchent aussi les jeunes. Ainsi 10% des interruptions volontaires de grossesses en 2000 et 2001 furent effectuées chez des jeunes de 13-18 ans en Belgique et leur nombre est passé de 1426 en 2000 à 1548 en 2001 pour l'ensemble du pays (COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION DE LA LOI DU 3 AVRIL 1990 RELATIVE A L'INTERRUPTION DE GROSSESSE).

D'après une enquête menée en 2003 par l'Union Nationale des Mutualités Socialistes, seulement trois jeunes interrogés sur quatre sont en désaccord avec l'affirmation selon laquelle « l'avortement est un bon moyen de contraception » (WAUTRY M., MARTIN P., 2003). Par ailleurs, le pourcentage de filles sexuellement actives se protégeant des grossesses non désirées par la pilule contraceptive a diminué de 92 à 88% entre 1998 et 2002 (PIETTE D.& al, 2003).

Selon la même enquête, 12% des jeunes de 15 à 18 ans en Communauté française de Belgique ont des relations sexuelles complètes précoces (avant 14 ans) et 15% des élèves de 2^{ème} année secondaire ont déjà eu au moins une relation sexuelle complète. En 2002, 56 % des jeunes parmi les élèves de 15 à 18 ans disent avoir eu au moins une relation sexuelle complète et la proportion, de ceux qui en ont eu, évolue rapidement avec l'âge : 17% des élèves de 14 ans, 26 % des élèves de 15 ans, 37 % des élèves de 16 ans et 50 % des élèves de 17 ans (PIETTE D.& al, 2003).

Bien que le nombre de jeunes utilisant toujours un préservatif est en augmentation, 39 à 57% entre 1994 et 2002, tous les jeunes ne se protègent pas systématiquement contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles (PIETTE D. & al, 2003).

Cette prise de risques n'est peut-être pas le résultat du seul manque d'information, un manque de réflexion au sujet de la relation sexuelle peut y contribuer. L'adolescence est une période de prise de risques accrue qui justifie une intervention. Des études montrent que, lorsqu'elle va au-delà de la simple information, l'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire permet de diminuer cette prise de risque (FEIGENBAUM R. & al, 1995) et donner aux élèves la possibilité de faire des choix conscients (SCHRAAG J.A., 1989). Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) a effectué une analyse des programmes d'éducation sexuelle. Les principales conclusions sont que ce type d'éducation n'encourage pas une augmentation de l'activité sexuelle, qu'elle permet de retarder le moment de la première expérimentation sexuelle, de diminuer le nombre des partenaires sexuels ou de réduire les taux de grossesse accidentelles et de maladies sexuellement transmissibles (GRUNSEIT A.,1997).

Le risque psycho-affectif est aussi présent, en particulier chez les jeunes homosexuels, qui se voient marginalisés au point de recourir plus souvent que les autres jeunes au suicide pour mettre fin à leur souffrance. En moyenne, les jeunes homosexuels ou bisexuels risquent quatre à six fois plus de faire une tentative de suicide (HORINCQ R., CULLUS C.,2003).

L'éducation se justifie donc dans un but de prévention des grossesses non désirées, de prévention du SIDA et des maladies sexuellement transmissibles, mais aussi dans un but de prévention du mal-être et du suicide, en particulier chez les jeunes homosexuels. L'éducation peut en effet créer un climat plus favorable à la prévention et à l'acceptation des différences.

Au-delà de la prévention des risques, la vision positive de la promotion de la santé nous conduit à considérer que « toute personne a le droit de vivre bien sa vie affective et sexuelle, de façon libre et responsable, sans discrimination par rapport à son orientation sexuelle. Pour cela, elle a besoin d'informations objectives et de repères éducatifs qui puissent donner du sens à son vécu personnel, relationnel et culturel. La construction de ce vécu nécessite un positionnement conscient et responsable dans ce que l'individu apporte à l'autre, aux autres et ce qu'il reçoit de lui, d'eux. » (AGTHE C. & GRANGET P.,2003)

1.3 Arguments en faveur du rôle de l'école

Selon les experts, « une partie seulement du comportement sexuel humain est inné et procède du rapprochement de l'homme et de la femme dans le but de la procréation (survie de l'espèce humaine). Tout le reste s'apprend et participe à l'épanouissement corporel et émotionnel sur le plan personnel et relationnel » (AGTHE C & GRANGET P, 2003). Puisque le comportement psycho-sexuel est pour une bonne part acquis (et d'ailleurs fonction de notre culture), il paraît légitime de consacrer du temps à son apprentissage.

Des études montrent que l'influence de l'audiovisuel et des médias sur les représentations affectives et sexuelles des jeunes est relativement importante (BROWN J.D. & al, 2003 ; KEHILY M.J, 1999 ; ROGGE S.J., 2000 ; VALKENBURG P.G.,1999 ; ZILLMANN D., 2000). Ces sources d'information extérieures à l'école et à la famille (publicités, séries télévisées, films de fiction, souvent enfants admis, etc.) ne permettent pas l'échange et le questionnement direct avec un adulte. De surcroît, ces sources véhiculent une vision tronquée, quand elle n'est pas complètement fautive (et éventuellement traumatisante), de la vie affective et sexuelle.

Le rôle de la famille est controversé. Dans la réalité, les attitudes des parents sont très différentes d'une famille à une autre. Même si certains parents abordent les questions affectives et sexuelles en toute franchise avec leurs enfants, on ne peut pas en faire une généralité. D'ailleurs, seuls 25 % des jeunes souhaitent aborder tous les thèmes de la vie affective et sexuelle avec leurs parents, 30% désirent aborder certains thèmes avec leurs parents tandis que 45% ne souhaitent pas en parler avec leurs parents (RENARD K. & al ; 2003d). Les déclarations de ces adolescents rejoignent un courant de la pédopsychiatrie qui estime que les parents ne devraient pas trop interférer avec la vie sexuelle de leurs enfants (RUFO M., 2003). Une autre étude conclut que l'intervention des parents dans ce domaine augmente leur propre satisfaction mais aboutit à un effet contraire chez les jeunes. Par contre, cela permet d'améliorer la communication entre les jeunes et leurs parents (SCHEINBERG C.A., 1999).

Les regards se tournent dès lors vers l'école. L'école est de plus en plus perçue comme un lieu de vie et pas uniquement comme un lieu de transmission du savoir. Dans cette conception, « l'école constitue une vie par elle-même et l'éducation à la vie affective et sexuelle entre de plein droit à l'école parce qu'elle fait partie de la vie individuelle et sociale» (DESAULNIERS M.P., 1990).

Il est clair pourtant que le sujet peut être délicat à aborder en classe sous la conduite d'un enseignant. En effet, d'un point de vue symbolique, la fonction de l'enseignant le place dans un rôle implicite de « substitut parental », ce qui pourrait conférer un caractère « incestueux » à son implication dans l'éducation sexuelle (MOUNIR Ch., 2000).

Lors de l'enquête qualitative réalisée auprès d'équipes actives dans ce domaine, la plupart des personnes rencontrées estimaient nécessaire qu'un intervenant autre que le professeur réalise ces animations (RENARD K. & al ; 2003a).

Les parents et l'équipe éducative scolaire ont un rôle informel à jouer dans l'éducation à la vie affective et sexuelle dans la vie quotidienne : réponse aux questions de leur enfant ou de

l'élève, décodage des messages des médias, vigilance quant aux messages sexistes et utilisation des termes exacts dans la vie quotidienne, ...

L'école est certainement aussi un des lieux les plus appropriés pour aborder les questions affectives et sexuelles de manière plus formelle. Il est probablement indiqué de faire appel à des équipes extérieures pour animer ce type d'intervention.

1.4 Expériences réussies

La mission première des animations à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire est d'ouvrir un espace de parole et d'échange à ce sujet (PAYEN F., 1999) avec une personne adulte adéquate permettant aux jeunes d'acquérir des connaissances exactes, des compétences, de se positionner par rapport à leurs questions et de pouvoir ensuite réaliser des choix conscients.

En Belgique, actuellement ces animations sont essentiellement réalisées par des animateurs de centres de planning familial (CPF) ou d'équipes actives dans le domaine, des services de promotion de la santé à l'école (PSE) et des centres psycho-médico-sociaux (PMS). Par ailleurs, certains enseignants abordent le sujet dans le cadre de leurs cours.

Voici quelques exemples de pratiques réussies dans ce domaine en Communauté Française de Belgique. Elles sont tirées de l'enquête qualitative réalisée auprès d'équipes actives dans ce domaine (RENARD K.& al, 2003), équipes dont l'anonymat a été garanti par les enquêteurs.

- Dans une école, suite à des problèmes de grossesse non désirée et précoce, la proviseure de l'école, l'infirmière et l'assistant social du centre PMS ont contacté un centre de planning familial pour réaliser ce type d'animations dans l'école. Ce projet fonctionne depuis quatre ans et ces trois institutions travaillent depuis en réseau. Les partenaires se réunissent deux fois par an, une fois pour définir l'organisation de ces animations et une autre pour l'évaluer. Des évaluations anonymes distribuées par les animatrices sont réalisées par les élèves et remises à la proviseure, ce qui lui permet d'apprécier le degré de satisfaction des élèves. Par ailleurs, lorsqu'un élève a une demande dans ce domaine, il est réorienté si nécessaire vers le centre de planning familial par le PMS et peut s'y rendre pendant les heures de cours avec l'accord de la proviseure s'il ne lui est pas possible de s'y rendre à un autre moment.
- Une collaboration de plusieurs années entre un centre PSE/PMS de la Communauté française et un centre de planning familial, permet aux élèves de l'école d'avoir des animations à la vie affective et sexuelle à partir de l'école primaire. Un programme d'animations existe pour l'école primaire et secondaire. Les parents sont prévenus par une lettre co-signée par le centre de planning familial et le PMS reprenant les grandes lignes du programmes. En secondaire, les animations sont réalisées par des groupes comprenant la moitié d'une classe pendant les visites médicales, ce qui permet aux élèves de revenir poser des questions à l'infirmière. Le centre PMS coordonne et a un rôle de relais entre l'école et le centre de planning familial mais aussi entre l'élève et le centre de planning familial.

- Un centre PSE/PMS de la Communauté française a réalisé des animations à la vie affective et sexuelle dans une école où la population est essentiellement musulmane. Le personnel se sentait démuni, n'étant pas de cette confession, il a fait appel à un service de prévention spécialisé pour les populations d'origine étrangère. La collaboration de ces deux services a permis de préparer et de réaliser des animations de qualité en adéquation avec le public-cible.
- Un centre de planning familial unique en son genre, puisqu'il est le seul à s'adresser uniquement aux jeunes de moins de 25 ans, a développé depuis 20 ans une expertise dans le domaine. Le service travaille en collaboration avec les écoles et parfois les centres PMS.
- L'équipe du service d'éducation et de tutelle sanitaire ainsi que celle du service prévention de la division médicale, sociale et sanitaire de l'enseignement de la ville de Charleroi ont elles aussi acquis une expertise dans ce domaine et réalisent chaque année des animations dans les écoles de l'enseignement organisé par la ville (accord reçu de la directrice-adjointe pour la nomination du service).

Dans certains pays comme le Canada et les Etats-Unis, ces animations sont réalisées par des enseignants. L'intégration du thème de la vie affective et sexuelle dans les différentes matières est intéressante, mais actuellement irréalisable sur une large échelle en Communauté Française de Belgique.

Dans le Canton de Genève en Suisse, le Service de Santé de la Jeunesse (SSJ) est un service du département de l'Instruction Publique. Il réalise des animations en milieu scolaire à partir de la 2^{ème} primaire. Depuis sa création en 1965, le SSJ réalise des animations dans l'enseignement secondaire et les élèves de l'enseignement primaire en bénéficient depuis 1975. Cette équipe a développé une expertise dans le domaine (programmes, préparation, réalisation, évaluation, formation, travail avec les parents et les enseignants,...). Elle dispose de moyens conséquents.

II. CADRE GENERAL DES ANIMATIONS

2.1 CADRE LEGAL

2.1.1 Décret « Missions de l'enseignement »

Le décret « missions de l'enseignement » promulgué le 24 juillet 1997 à l'initiative de la Ministre ONKELINX offre un cadre intéressant pour redéfinir les projets et les structures de participation de l'école.

C'est ainsi que chaque école est aujourd'hui amenée à définir son projet éducatif, son projet pédagogique et son projet d'établissement.

Le projet éducatif définit, dans le respect des objectifs fixés dans le décret, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs.

Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif.

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires précisés dans le décret pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Le rôle du conseil de participation, au sein duquel siègent des représentants du pouvoir organisateur, des enseignants, des parents et de l'environnement social et économique de chaque école est de débattre du projet d'établissement avant son adoption par le pouvoir organisateur. Il est aussi d'évaluer la mise en œuvre de ce projet et de le réviser tous les trois ans.

L'éducation à la vie affective et sexuelle fait partie des obligations qui peuvent s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement. Elle devient alors partie intégrante du contrat que l'école noue avec ses partenaires, en particulier les parents d'élèves.

2.1.2 Décret « Promotion de la santé »

Les activités d'éducation à la vie affective et sexuelle s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la santé. Celle-ci est définie par le décret du 14 juillet 1997, complété par un autre décret du 17 juillet 2003.

« Article 1. Par promotion de la santé au sens du présent décret (14 juillet 1997), il faut entendre le processus qui vise à permettre à l'individu et à la collectivité d'agir sur les facteurs déterminants de la santé et, ce faisant, d'améliorer celle-ci, en privilégiant l'engagement de la population dans une prise en charge collective et solidaire de la vie quotidienne, alliant choix personnel et responsabilité sociale. La promotion de la santé vise à améliorer le bien-être de la population en mobilisant de façon concertée l'ensemble des politiques publiques. »

Le décret du 17 juillet 2003 apporte les précisions suivantes.

« Par prévention, il faut entendre les processus qui permettent d'intervenir avant l'apparition de la maladie pour la prévention primaire, d'en détecter les premiers signes pour la prévention secondaire ou d'en prévenir les complications ou les rechutes pour la prévention tertiaire. La prévention fait partie intégrante de la promotion de la santé. Par médecine préventive, il faut entendre les méthodes de prévention conformes aux dispositions légales régissant l'exercice des soins de santé et les modalités d'organisation des services de santé, pour contribuer à éviter les affections morbides ou pour découvrir le plus rapidement possible, dans la population, ceux de ses membres qui sont réceptifs ou atteints d'une de ces affections, dont l'existence constitue un risque de détérioration grave pour l'état de santé du malade lui-même, parfois aussi un risque de propagation de la maladie à l'entourage du malade, et enfin souvent un risque de dégradation de la situation matérielle et sociale du malade et de sa famille.

Par système d'informations sanitaires (SIS), il faut entendre l'ensemble de composantes et de procédures organisées dans le but de fournir des données utiles, d'une part à la prise de décision en santé et à l'évaluation des politiques, stratégies et programmes mis en œuvre, d'autre part à la participation et à l'éclairage des acteurs de santé et de la population aux politiques et actions de santé.

Article 2. § 1er. Le Gouvernement arrête un programme quinquennal de promotion de la santé qui définit les lignes de force de la politique promotion de la santé en Communauté française, ainsi que de la politique de médecine préventive envisagée dans ses aspects collectifs. »

L'article 2 a été modifié au § 2 et un § 3 ajouté par ce même décret du 17 juillet 2003.

« § 2. Dans un délai de 12 à 18 mois après fixation du programme quinquennal visé au § 1er, le Gouvernement arrête un plan communautaire opérationnel de promotion de la santé, ci-après dénommé " plan communautaire opérationnel ", s'inscrivant dans le cadre de ce programme quinquennal et définissant :

1° les objectifs opérationnels prioritaires retenus pour la durée du plan en matière de promotion de la santé, y compris de médecine préventive;

2° les stratégies et méthodes à développer pour assurer la mise en œuvre et l'évaluation de ces objectifs prioritaires et opérationnels, les programmes de promotion de la santé, y compris de médecine préventive, les structures d'appui permanentes utiles, les programmes de formations, les outils d'informations et les campagnes de communication à mettre en œuvre, les axes de développement et de soutien aux politiques locales et aux actions communautaires de santé;

3° les publics-cibles à intégrer dans les programmes et actions prioritaires. Le plan communautaire opérationnel est défini en concertation avec les intervenants concernés.

§ 3. Un système d'informations sanitaires, comportant l'identification et la coordination des sources de données, le choix et le suivi d'indicateurs de santé, l'analyse d'information et la mise à disposition de l'information auprès des décideurs, des professionnels de santé et de la population, est mis en place en relais avec les opérateurs concernés. «

Dans le programme quinquennal de 1998 – 2003, la population scolaire figure dans les populations prioritaires. Les problématiques mises en avant en milieu scolaire sont le décrochage scolaire et la violence à l'école. *« La prévention implique les différents partenaires du milieu scolaire (parents, communauté éducative, les pouvoirs organisateurs) et peut nécessiter une concertation avec les intervenants extérieurs et les pouvoirs locaux. »* Il est recommandé de démarrer la prévention très tôt dans le cursus scolaire pour en faire un des axes contre la lutte contre l'iniquité en matière de santé.

Par ailleurs, la prévention du SIDA figure parmi les problèmes de santé prioritaires et il est souligné qu'elle ne doit plus être isolée des autres maladies sexuellement transmissibles et de « *l'éducation à la vie sexuelle et affective* ». Les priorités d'actions vont entre autres aux jeunes pendant leur scolarité, « *pour une rentabilité à long terme de la prévention* ». (DIRECTION GENERALE DE LA SANTE, 1998)

2.1.3 Décret relatif à la promotion de la santé à l'école

Le décret relatif à la promotion de la santé à l'école du 20.12.2001 de la Communauté française rend obligatoire la promotion de la santé à l'école (PSE) dans tous les établissements d'enseignement fondamental et d'enseignement secondaire ordinaires et spéciaux (art.3).

« Pour les établissements scolaires organisés par la Communauté française, la PSE est exercée dans les centres psycho-médico-sociaux par le personnel de ces centres. Pour les établissements scolaires subventionnés par la Communauté française, la PSE est exercée par les services Promotion de la Santé à l'Ecole agréés. » (art.3)

Les thèmes de la vie affective et sexuelle, de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, de la violence et de la maltraitance sont répertoriés dans les divers programmes qui peuvent être développés dans le projet-santé (art.5).

2.1.4 Décret concernant les centres de planning familial

1. Les centres de planning familial de la Région bruxelloise

Les centres sont agréés et subsidiés par le décret de la Commission communautaire française du 01.01.1995 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de planning familial. (annexe n°4) Les centres de planning familial ont pour mission de « *préparer les jeunes à la vie affective et sexuelle, d'informer et d'aider les personnes et les groupes, notamment sur tout ce qui touche à la contraception, la prévention des grossesses non désirées, des maladies sexuellement transmissibles et sur tout autre aspect de la vie affective et sexuelle* » (art.4).

Un seul centre de planning familial en région bruxelloise est subsidié par la Commission communautaire commune en référence à l'Arrêté du Collège réuni fixant les règles de centres et de services de l'aide aux personnes du 06.12.2001. « *Le centre a pour mission de donner de l'information en ce qui concerne la vie affective et sexuelle.* » (art.1)

2. Les centres de planning familial de la Région wallonne

Ils sont régis par le décret de la Région wallonne du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale.

Les centres de planning familial ont pour mission « *d'animer des groupes et notamment des jeunes dans le cadre de la vie affective, sexuelle et relationnelle* » (art.4). Une circulaire du ministère de la Région Wallonne du 3 octobre 2001 définit la liste des thèmes et des recommandations de techniques et d'outils à utiliser lors de ces animations.

2.2 ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

2.2.1. Enseignement ordinaire

Les cycles et degrés d'enseignement

Dans l'enseignement ordinaire, on distingue l'enseignement fondamental organisé en cycles et l'enseignement secondaire organisé en un cycle, puis en degrés (FAPEO, 2002).

Dans l'enseignement fondamental, le cycle 8-10 correspond aux troisième et quatrième années. Le cycle 10-12 correspond aux cinquième et sixième années. Ces deux cycles constituent ensemble la deuxième étape de l'enseignement ordinaire. Il est prévu de proposer des animations en quatrième et en sixième années.

A l'issue de l'enseignement fondamental, les élèves entrent dans l'enseignement secondaire. Les élèves qui ont acquis le certificat d'études de base entrent dans le cycle 12-14, qui correspond aux première A et deuxième C (commune) de l'enseignement secondaire général (troisième étape de l'enseignement ordinaire). Ce cycle 12 -14 est aussi appelé premier degré ou degré d'observation.

Les élèves qui n'ont pas acquis le certificat d'études de base entrent en première B (accueil). S'ils réussissent, ils entrent l'année suivante en première A de l'enseignement secondaire général. S'ils échouent, ils entrent en deuxième P de l'enseignement professionnel (annexe).

Il est recommandé de mener des animations sur la vie affective et sexuelle en deuxième C de l'enseignement secondaire général, mais aussi en deuxième P de l'enseignement professionnel. Dans l'enseignement professionnel, il faut tenir compte du fait que les élèves ont souvent un an ou deux de plus que dans l'enseignement secondaire général et du fait qu'ils ne bénéficient généralement pas d'un cours de biologie prévoyant l'étude de la reproduction humaine.

A l'issue du cycle 12-14, les élèves arrivent au deuxième degré de l'enseignement secondaire, général ou technique de transition, ou de l'enseignement secondaire technique de qualification ou de l'enseignement professionnel (en cas d'échec lors de la deuxième année complémentaire, à laquelle ils ont droit). Ce deuxième degré est aussi appelé degré d'orientation.

Il est dès lors recommandé de mener des animations en quatrième année de l'enseignement secondaire général ou technique de transition, mais aussi en quatrième année de l'enseignement technique de qualification et en quatrième année de l'enseignement professionnel. Là aussi, il faut tenir compte de la différence d'âge et de la différence de compétences entre les élèves en fonction du programme de sciences dont ils ont bénéficié.

2.2.2. Enseignement spécial

L'organisation de l'enseignement spécial tient compte des types de handicaps dont souffrent les élèves afin de procéder aux ajustements et/ou aux aménagements nécessaires à leur scolarisation. On distingue huit types de handicaps.

- Type I : d'arriération mentale légère
- Type II : d'arriération mentale modérée ou sévère
- Type III : de troubles caractériels et/ou de personnalité
- Type IV : de déficiences physiques
- Type V : de maladies (enfants hospitalisés)
- Type VI : de déficiences visuelles
- Type VII : de déficiences auditives
- Type VIII : de troubles instrumentaux

Dans l'enseignement fondamental spécial, l'élève a la possibilité d'accéder à différents niveaux de maturité définis en rapport avec ses capacités pédagogiques.

- Niveau de maturité 1 : acquisition d'une certaine autonomie et socialisation
- Niveau de maturité 2 : possibilité d'acquisition au niveau scolaire
- Niveau de maturité 3 : acquisition d'au moins une partie du programme de l'enseignement ordinaire
- Niveau de maturité 4 : réinsertion envisagée dans l'enseignement ordinaire

L'enseignement secondaire spécial est organisé en quatre formes, de façon à prendre en compte le projet personnel de chaque élève. L'enseignement secondaire spécial est organisé en phases (socles de compétences) dans les différentes formes. Les années ont été supprimées, ceci afin de ne pas mettre les élèves face à l'échec de passage d'une année à l'autre.

- ENSEIGNEMENT DE FORME 1 - Enseignement d'adaptation sociale : une phase
Vise à donner à des élèves atteints d'une arriération mentale sévère une formation sociale rendant possible l'insertion en milieu de vie protégé.
- ENSEIGNEMENT DE FORME 2 - Enseignement d'adaptation sociale et professionnelle : 2 phases
Vise à donner une formation générale, sociale et professionnelle à des élèves atteints d'une arriération mentale modérée pour rendre possible l'insertion en milieu de vie et/ou de travail protégé.
- ENSEIGNEMENT DE FORME 3 - Enseignement professionnel : 3 phases
Vise à donner une formation générale, sociale et professionnelle à des élèves atteints d'une arriération mentale légère pour rendre possible l'insertion socioprofessionnelle.
- ENSEIGNEMENT DE FORME 4 - Enseignement général, technique, artistique ou professionnel
Correspond à l'enseignement secondaire ordinaire avec un encadrement différent, une méthodologie adaptée et des outils spécifiques.

2.3 CONCEPT

Il est proposé d'offrir aux jeunes des séances d'échanges animées de façon non-directive par des personnes ayant une double compétence d'animateur et de référence en matière de vie affective et sexuelle. Les personnes réalisant ces animations seront des personnes extérieures à l'établissement scolaire travaillant dans des centres de planning familial, dans des centres psycho-médico-sociaux, dans des services de promotion de la santé à l'école et d'autres équipes spécialisées dans le domaine.

Ces animations ont pour principal objectif de permettre aux jeunes de s'exprimer entre eux et avec des adultes compétents au sujet de leur vie affective et sexuelle. On parlera à cet égard d'animations « rencontres » grâce auxquelles l'école ouvrirait un espace d'écoute et de parole et permettrait aux jeunes de trouver des informations et des repères lorsqu'ils en éprouvent le besoin (RENARD K. & al ; 2003b).

Même si les thèmes abordés dépendent largement des questions posées par les jeunes eux-mêmes in situ, des recommandations sont émises quant aux objectifs qui devraient guider les animateurs aux différents âges.

Le curriculum, pour autant que l'on puisse parler de curriculum dans le cas présent, est un curriculum en spirale. Les thématiques abordées à un niveau d'enseignement seront le plus souvent reprises aux niveaux suivants pour être approfondies. Plusieurs objectifs sont poursuivis, en approfondissement, tout au long du cursus scolaire.

C'est ainsi que l'utilisation d'un langage adéquat, correct, respectueux de l'autre et de sa culture sera préconisée lors de toutes les animations, à tout âge et sans exceptions.

C'est ainsi que le droit à la différence dans sa façon de vivre la relation avec l'autre, puis plus tard, dans sa façon de vivre sa sexualité sera sans cesse mis en avant.

Ces animations ne se substituent en aucun cas au programme scolaire, mais elles s'ajoutent à ce programme en tenant compte des objectifs déjà poursuivis dans les différentes matières enseignées à ces quatre niveaux d'enseignement. Toutefois, des heures dans la grille horaire ne sont pas encore prévues dans le cursus scolaire. Les animations seront réalisées par les animateurs pendant des heures de fourche ou des périodes de cours libérées par des enseignants. Le choix des heures consacrées aux animations se fera pendant la phase de préparation en concertation avec tous les acteurs (animateurs, pouvoir organisateur, service PSE, centre PMS, personnel scolaire, centre de planning familial s'il y a lieu).

2.4 VOLUME HORAIRE

2.4.1. Enseignement ordinaire

Les programmes d'animations sont proposés pour les niveaux d'enseignement suivants :

- 4^{ème} primaire (cycle 8-10)
- 6^{ème} primaire (cycle 10-12)
- 2^{ème} secondaire (premier degré)
- 4^{ème} secondaire (deuxième degré)

Il est prévu d'offrir quatre heures d'animations par cycle ou degré. Dans l'enseignement secondaire, au moins une animation devrait se passer dans un centre de planning familial avec visite de celui-ci et description de ses services.

Les élèves des enseignements technique de qualification et professionnel ont des cours de sciences abordant peu la reproduction humaine en 2^{ème} professionnelle (5 périodes) et au 2^{ème} degré, seuls les élèves du secteur 8 (Services aux personnes, option services sociaux) l'étudient dans le cours d'éducation familiale et sanitaire. Il est indispensable de renforcer l'enseignement de la biologie dans ces sections.

En outre pour tous les élèves, il est recommandé d'intégrer ces animations dans des projets de promotion de la santé à l'école. Cela permettra en fonction d'une analyse des besoins locaux d'aller au-delà des 4 heures d'animations prévues.

Tableau 1 : Récapitulatif du volume horaire dans l'enseignement ordinaire

Population	Durée des animations
Fondamental	minimum
4 ^{ème} primaire	4 h/an
6 ^{ème} primaire	4 h/an
Secondaire	
2 ^{ème} secondaire	4 h/an
4 ^{ème} secondaire	4 h/an

2.4.2. Enseignement spécial

Dans l'enseignement spécial de type II (fondamental et de forme 1 dans le secondaire), l'éducation à la vie affective et sexuelle est intégrée dans le programme scolaire. Des heures d'animations réalisées par une équipe extérieure ne sont pas nécessaires mais plutôt un soutien psychopédagogique de l'équipe éducative.

Dans l'enseignement fondamental spécial:

- les élèves atteints d'une arriération mentale légère ou modérée bénéficieront de 10 heures d'animation par an ;
- les élèves sans arriération mentale bénéficieront du même programme que l'enseignement ordinaire.

Dans l'enseignement secondaire spécial :

- les élèves des formes 2 et 3 bénéficieront de 10 heures d'animation par an
- les élèves de la forme 4 bénéficieront du même programme que l'enseignement ordinaire.

Remarque :

Pour les élèves de l'enseignement fondamental sans arriération mentale et ceux de la forme 4 dans le secondaire, des animations supplémentaires pourront être réalisées selon les besoins spécifiques des élèves.

2.5 FORMATION DES ANIMATEURS

A l'issue de l'état des lieux, une recommandation a été formulée concernant les animateurs d'activité à la vie affective et sexuelle. Il devrait s'agir d'animateurs spécifiquement formés à cette approche et non d'enseignants que les élèves côtoient dans la vie quotidienne.

La formation des animateurs en matière de vie affective et sexuelle devrait être confiée à des organismes reconnus compétents dans ce domaine.

III. OBJECTIFS DES ANIMATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

3.1 OBJECTIFS GENERAUX

Elles visent à développer une **vision positive de la vie affective et sexuelle** et d'accroître les **compétences des élèves** dans ce domaine. La compétence peut être définie comme une intégration de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être mobilisable dans la vie quotidienne.

C'est ainsi que lors de toute animation, les animateurs créeront un espace de parole et d'écoute, un cadre dans lequel les jeunes pourront poser leurs questions, confronter leurs idées entre eux et avec un adulte.

« Les jeunes ont besoin qu'on leur parle de ce qu'ils vivent et pas de ce qu'on souhaite qu'ils ne vivent pas » (ROYNET D. , 2003). Les animations sont réalisées en réponse aux attentes et aux besoins des élèves et les objectifs sont des lignes directrices données à ces animations et des balises posées aux quatre étapes où elles seront réalisées.

Les objectifs des animations sont définis en considérant l'élève comme le sujet du verbe utilisé. La pédagogie par objectifs exige cette discipline qui consiste à s'interroger sur ce que l'élève va pouvoir acquérir comme compétences plutôt que sur ce que les animateurs vont lui proposer.

Les objectifs ont été classés selon 9 axes :

- Autonomie
- Santé physique
- Communication
- Contraception
- Lecture des médias
- Estime de soi
- Différenciation
- Plaisir
- Respect

Ces neuf axes se retrouvent aux différents niveaux d'enseignement auxquels seront réalisées les animations. Certains objectifs sont poursuivis tout au long du curriculum (en approfondissement). D'autres sont indiqués à certaines étapes seulement.

Seul les objectifs concernant **l'autonomie sont des objectifs opérationnels**, les autres sont des objectifs généraux et le plus souvent transversaux (ils impliquent l'intervention d'autres partenaires de la communauté éducative pour être atteints). Les objectifs de la colonne « autonomie » **doivent être atteints**, après chaque animation, afin de permettre aux élèves de trouver des réponses et des informations en relation avec la vie affective et sexuelle dans le lieu scolaire **au moment où ils en éprouvent le besoin**. Ceci implique une certaine organisation de la vie scolaire qui permette à la fois de trouver une personne-relais dans l'école et, pour les plus âgés, d'avoir accès à un centre extérieur à l'école.

Au départ des attentes, des besoins et des questions des élèves, l'animateur sera attentif à développer les autres objectifs et à vérifier et préciser certaines informations à partir des connaissances des élèves. Ainsi, les élèves vont tendre vers la réalisation des autres objectifs mais il est clair que ceux-ci ne peuvent pas être atteints de façon définitive dans le cadre des animations.

En définitive, ces animations sont, pour les jeunes, un espace de clarification de leurs valeurs, un espace de réflexion sur les choix qui se présentent à eux et sur la façon de les rendre conforme à leurs aspirations profondes.

3.2 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

3.2.1 L'apport des cours déjà au programme

Avant de présenter le programme proposé pour les animations à la vie affective et sexuelle dans l'enseignement fondamental, il nous paraît important de rappeler quels sont les objectifs d'apprentissage définis en ce domaine dans les cours de sciences et dans les cours philosophiques.

L'initiation scientifique de l'enfant prévoit une étude de la reproduction dès la deuxième étape de l'enseignement ordinaire (8-12 ans). Ainsi, le cycle de la vie et sa diversité donnent déjà lieu à une acquisition de compétences à maîtriser pour obtenir son certificat d'études de base.

Les élèves du cycle 10-12 reçoivent en outre une initiation à la reproduction humaine et au système reproducteur dans ses aspects anatomiques et fonctionnels.

Il est important de noter que le programme de l'enseignement fondamental prévoit aussi une éducation aux médias dès l'enseignement fondamental et qu'au sortir de cet enseignement, les élèves doivent être capables d'exprimer une émotion face à un document, de confronter leur point de vue avec celui des autres récepteurs, de prendre conscience des contextes économiques, sociaux, culturels, sportifs et affectifs par le biais des médias, d'analyser des « spots » publicitaires et de porter un jugement critique sur les diverses informations reçues. Il s'agit là d'un apprentissage en spirale qui débute dès le premier cycle de l'enseignement (2,5 – 5 ans).

Les cours philosophiques

Les programmes de morale non confessionnelle et de religion catholique sont très différents.

Le premier est orienté vers le développement de l'autonomie de l'enfant dans la résolution des problèmes de la vie future. Il se fonde sur le principe du libre examen. Le second a pour but d'éveiller l'enfant à la dimension religieuse de l'existence. Il se fonde sur le message chrétien tel qu'il est exprimé dans l'Évangile.

Le premier cours accorde une grande importance à l'analyse de cas de la vie quotidienne alors que le second donne la prépondérance à l'étude de la Bible comme source de réponse à ses questions.

Les objectifs du cours de morale contribuent largement à l'éducation affective du jeune.

On en donnera ici quelques exemples.

Dans le volet intitulé « Vers une personnalité autonome », un des objectifs du troisième cycle est de « faire preuve de dignité personnelle par la connaissance et le respect de soi. La progression du cours passe par les étapes de la sensibilisation, de l'information, de l'engagement et de la pratique de l'engagement.

Les exemples de thèmes font référence aux rôles et stéréotypes des genres et aux relations filles - garçons. Dans l'engagement, il est question d'attitudes face à l'autre sexe, de pudeur et de pudibonderie.

En rapport avec le même objectif, l'enfant est invité à « aller vers l'autre », en essayant de comprendre des idées, des attitudes différentes des siennes propres, en s'enrichissant mutuellement au lieu de rejeter et en sachant poser des questions.

Dans le volet intitulé « Pour une société humaniste », un des objectifs, dès le cycle 5-8, est d'être capable de témoigner du respect, ce qui implique de proférer des paroles sans faire souffrir l'autre, en parlant avec tact, en étant courtois, en sachant taire une confidence ou garder un secret, en évitant les commérages, les querelles et les disputes.

A partir du cycle 8-10, un autre objectif est de n'admettre que les différences compatibles avec la dignité humaine et l'on abordera notamment le sujet de l'exploitation de la femme.

Dès le cycle 5-8, un autre objectif est d'apprendre à communiquer avec l'autre, différent de soi et le programme précise bien que cette différence peut être la différence filles - garçons.

En résumé, le programme du cours de morale est tout entier orienté vers la construction de la personnalité du jeune et dès lors il devrait lui donner des outils pour aborder de façon sereine les relations affectives. La sexualité du jeune n'est cependant pas citée comme un thème à aborder en primaire.

Le cours de religion consacre en principe beaucoup de temps à « pratiquer les Ecritures », à « comprendre et exprimer la foi de l'Eglise » et à « comprendre et exprimer les diverses composantes de la vie chrétienne ».

C'est dans le quatrième chapitre du cours, « s'initier à un agir chrétien responsable », que l'on aborde la question du comportement à travers l'éducation morale dans une perspective chrétienne.

Aucune référence explicite n'est faite aux relations filles - garçons, mais des objectifs tels que « développer une image positive de soi en disant simplement les raisons que l'on a d'être satisfait de sa journée, de son action, de son comportement » ou « apprendre à maîtriser ses impulsions » ou « ses émotions » donnent la possibilité d'aborder des questions qui préparent à la vie affective.

3.2.2 Tableaux des objectifs pour l'enseignement fondamental

Le tableau 2 présente les objectifs pour la 4^{ème} année primaire et le tableau 3 ceux de la 6^{ème} année primaire.

Nous considérons cependant que les objectifs prévus pour la 4^{ème} année primaire sont valables pour l'ensemble du cycle 8 –10 et ceux de la 6^{ème} année primaire pour l'ensemble du cycle 10 –12.

Tableau 2 : Objectifs des animations en 4^{ème} primaire (cycle 8 –10)

Degré	Autonomie	Santé physique & Protection	Communication	Contraception & Grossesse	Lecture *des médias	Estime de soi	Différenciation	Plaisir	Respect
cycle 8 –10	Identifier, au sein de l'école, la (les) personne(s)-relais susceptible(s) de répondre à une question ou d'orienter ou d'accompagner. Légitimer ses différents vécus en vie affective et sexuelle	Appréhender les transformations physiques de la puberté	(Oser) Parler avec ses pairs et un ou des adultes de la vie affective et sexuelle. Exprimer ses émotions en matière de vie affective. Découvrir une façon ouverte d'écouter et de communiquer au sujet des relations affectives.	Identifier les étapes de la conception, de la grossesse et de la naissance.	Développer un esprit critique à l'égard de la représentation de la vie affective et sexuelle dans les médias.	Gagner de l'estime de soi et de l'affirmation de soi.	Communiquer ensemble sur les différences entre les filles et les garçons. Respecter les différences physiques, psychiques, sociales et culturelles.	Parler des plaisirs qu'on peut trouver avec son corps. Acquérir une conscience plus aiguë des plaisirs que procurent les relations affectives.	Se respecter et se faire respecter par les autres (adultes ou enfants) tant au niveau verbal qu'au niveau corporel. Utiliser les termes exacts pour parler de la sexualité.

* Lecture des médias = décodage des messages des supports médiatiques (publicités, journaux, magazines, revues, télévision, radio, cinéma,...)

Tableau 3 : Objectifs des animations en 6^{ème} primaire (cycle 10 - 12)

Degré	Autonomie	Santé physique & Protection	Communication	Contraception & Grossesse	Lecture des médias	Estime de soi	Différenciation	Plaisir	Respect
cycle 10 - 12	Identifier, au sein de l'école, la (les) personne(s)-relais susceptible(s) de répondre à une question ou d'orienter ou d'accompagner.	<p>Appréhender les transformations physiques de la puberté.</p> <p>Identifier le étapes de la conception, de la grossesse et de la naissance.</p>	<p>(Oser) Parler avec ses pairs et un ou des adultes de la vie affective et sexuelle.</p> <p>Exprimer ses émotions en matière de vie affective (notamment les sentiments amoureux).</p> <p>Découvrir une façon ouverte d'écouter et de communiquer au sujet des relations affectives.</p>	<p>Identifier les étapes de la conception, de la grossesse et de la naissance.</p> <p>Identifier la contraception comme un moyen de planifier les naissances.</p> <p>Identifier les risques liés aux MST et au SIDA.*</p>	Développer un esprit critique à l'égard de la représentation de la vie affective et sexuelle dans les médias.	Gagner de l'estime de soi et de l'affirmation de soi.	<p>Différencier la puberté des filles et des garçons.</p> <p>Exprimer ses émotions concernant le passage de l'école primaire à l'école secondaire.</p> <p>Respecter les différences physiques, psychiques et sociales</p> <p>Appréhender les différences culturelles dans le vécu des relations affectives et sexuelles.</p> <p>Respecter les différences d'orientation sexuelle.</p>	<p>Parler des plaisirs qu'on peut trouver avec son corps.</p> <p>Acquérir une conscience plus aiguë des plaisirs que procurent les relations affectives.</p>	<p>Se respecter et se faire respecter par les autres (adultes ou enfants) tant au niveau verbal qu'au niveau corporel.</p> <p>Utiliser les termes exacts pour parler des rapports de couple et de la sexualité.</p> <p>Illustrer les notions de pudeur et d'intimité.</p>

* MST = maladies sexuellement transmissibles

3.3 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

3.3.1 L'apport des cours déjà au programme

3.3.1.1 Les cours de sciences

Premier degré (1^{ère} et 2^{ème} secondaire)

Au premier degré, le cours de sciences diffère selon que l'on se situe dans le cadre de l'enseignement général (1^{ère} année A et 2^{ème} année) ou dans le cadre de l'enseignement professionnel (1^{ère} année B, préparatoire et 2^{ème} année professionnelle)..

Enseignement général :

1^{ère} année A:

70 périodes/an

thème 2 : "Les végétaux à la conquête du monde"

Planification : début octobre mi-novembre

Objectifs: aborder la reproduction sexuée et la multiplication végétative

Mots-clés à définir : fécondation, cellule reproductrice, mâle, femelle, organe reproducteur, reproduction sexuée, cycle de vie

2^{ème} année C:

70 périodes/an

Thème 9: " 1+1 donne ...un autre!"

Planification: janvier à mi février

Objectifs:

- compléter l'étude de la reproduction chez les êtres vivants, ce thème est consacré à l'étude de la reproduction sexuée dans le règne animal,
- poursuivre l'information en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle. Cette activité s'inscrit dans les objectifs généraux du décret « Missions » ; elle répond notamment à l'objectif « Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves»,
- Installer les bases anatomiques de la reproduction humaine.

Recommandations :

Entreprendre la séquence consacrée à la reproduction humaine par une rencontre entre les élèves et un partenaire extérieur à l'établissement devrait, par la suite, permettre à l'enseignant de fixer les aspects anatomiques de façon motivante et contextualisée (en réponse au questionnement des élèves)

Dans cette optique, il est conseillé de travailler :

- en collaboration avec les spécialistes des centres de planning familial ;
- en faisant appel au personnel des centres PMS ;

- en interdisciplinarité avec les collègues d'autres disciplines concernées (philosophie, éducation physique,...).

Enseignement professionnel

Objectifs généraux:

Acquérir les notions scientifiques de base indispensables pour comprendre :

- l'environnement proche,
- les messages usuels des médias.

« Il est absolument hors de propos d'exiger la formulation de définitions des mots-clés. »

1^{ère} année B:

50 périodes /an

Thème : les êtres vivants

Planification: 24 périodes

Objectifs:

- caractéristiques fondamentales = 2 p
- classification = 4 p
- appareil digestifs = 6 p
- appareils respiratoire = 6p
- appareil circulatoire = 6p

Les élèves de 1^{ère} B n'ont donc pas l'occasion d'aborder la reproduction.

2^{ème} année P:

25 périodes /an

Thème: la reproduction humaine

Planification: 5 périodes

Objectifs:

« L'objectif poursuivi n'est pas d'aborder la reproduction humaine sous aspect d'éducation à la vie sexuelle et affective mais bien d'apporter une information scientifique aussi complète que possible en tenant compte de leur âge et de leurs possibilités de compréhension. »

Le programme préconise que ce thème soit abordé en collaboration avec le centre PMS et un centre de planning familial agréé.

Deuxième degré (3^{ème} et 4^{ème} secondaire):

Enseignement général et technique de transition :

Deux niveaux :

I. Sciences à 5 périodes/semaine (Niveau A) :

- Biologie à 1 période/semaine
- Thème n° 8 : « Un enfant ...si je veux, quand je le veux. »
- Objectifs :
 - Rappeler l'anatomie des appareils génitaux de l'homme et de la femme et les caractères sexuels secondaires.
 - Découvrir le ou les rôles des principaux organes de la reproduction (testicules, ovaires,...).
 - Découvrir le cycle menstruel. Comparer la taille et la forme des cellules reproductrices. Aborder les modifications de température et de glaire cervicale au cours du cycle.
 - Montrer que l'accouplement est le mécanisme naturel de la fécondation.
 - Décrire le mécanisme de la fécondation, de la nidation et les principales étapes de l'embryogenèse.
 - Décrire quelques progrès de la médecine dans les mécanismes d'aide à la reproduction.
 - Aborder le mécanisme de formation des jumeaux.
 - Décrire les modifications anatomo-physiologiques de la grossesse et de l'accouchement.
 - Aborder la notion de contraception et des différentes méthodes de la grossesse et de l'accouchement.
 - Citer quelques maladies sexuellement transmissibles et leur mode de transmission.

II. Sciences à 3 périodes/semaine (Niveau B) :

- Biologie à 1 période/semaine
- Thème n° 6 : « Ma sexualité...je me protège. »
- Objectifs :
 - Rappeler l'anatomie des appareils génitaux de l'homme et de la femme et les caractères sexuels secondaires.
 - Découvrir le ou les rôles des principaux organes de la reproduction (testicules, ovaires,...).
 - Au travers de documents, comparer la taille et la forme des cellules reproductrices sans entrer dans les détails de l'ultrastructure.
 - Découvrir le cycle menstruel (se limiter à une description des modifications anatomiques de l'ovaire et de l'utérus. L'aspect hormonal sera envisagé dans

le cours de 5^{ème} année). Aborder les modifications de température et de glaire cervicale au cours du cycle.

- Rôle de rapport du sexuel dans la reproduction.
- Décrire le mécanisme de la fécondation (sans entrer dans les détails cellulaires), de la nidation et les principales étapes de l'embryogenèse.
- Décrire quelques progrès de la médecine dans les mécanismes d'aide à la reproduction.
- Aborder le mécanisme de formation des jumeaux.
- Décrire les modifications anatomo-physiologiques de la grossesse et de l'accouchement.
- Aborder la notion de contraception et des différentes méthodes de la grossesse et de l'accouchement.
- Citer quelques maladies sexuellement transmissibles et leur mode de transmission.

Enseignement technique de qualification :

- module de biologie en 4^{ème} année
- programme du module de biologie :
 - Le sang et la circulation.
 - La respiration.
 - L'excrétion (foie & rein).

Il n'a donc rien sur la reproduction.

Enseignement professionnel :

- **Uniquement** dans le secteur 8 : « Services aux personnes » :
- Option : « services sociaux »
- Cours d'éducation familiale et sanitaire :
 - Subdivisé en 3 parties :
 - Hygiène et qualité environnement.
 - Education nutritionnelle.
 - Puériculture : 1 période en 3^{ème} et 2 périodes en 4^{ème}.
- Objectifs :
 - Localiser les différentes parties génitales, décrire l'appareil génital féminin, citer le rôle de chaque organe de l'appareil génital masculin et féminin, décrire le cycle menstruel.
 - Identifier les maladies sexuellement transmissibles d'après les symptômes, citer les maladies sexuellement transmissibles, les moyens de transmission et de prévention, définir la contraception et énumérer les moyens contraceptifs et les conditions favorables à la venue d'un enfant.
 - Décrire le mécanisme de la fécondation (sans entrer dans les détails cellulaires), de la nidation et les principales étapes de l'embryogenèse et justifier l'importance du suivi médical.

- Citer les types d'IVG, restituer la législation en vigueur.
- Citer les phases de l'accouchement, les méthodes, les aides médicales à l'accouchement et identifier les positions du bébé.

Conclusion de l'apport des cours de sciences

Dans l'enseignement ordinaire, les élèves bénéficient de programmes de biologie très différents en fonction de la filière suivie.

Au premier degré, les élèves de l'enseignement général étudient les bases de la reproduction des êtres vivants dès la 1^{ère} A, notions qui seront complétées en 2^{ème} C par la reproduction humaine. Les élèves de 2^{ème} P abordent la reproduction humaine sans avoir préalablement vu la reproduction des êtres vivants en 1^{ère} B.

Au deuxième degré, les programmes se diversifient en raison des options scientifiques possibles et des filières d'enseignement.

Les élèves de l'enseignement général et technique de transition poursuivent l'étude la reproduction humaine. Bien que le thème ne s'intitule pas de la même manière, il y a peu de différences dans la formulation des objectifs niveaux A et B, mais le niveau de compétences à acquérir est différent.

Les élèves de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel n'étudient pas la reproduction humaine dans leur cours de sciences, excepté les élèves qui suivent l'option puériculture.

3.3.1.2. Les cours philosophiques

Dans l'enseignement secondaire, **le cours de morale non confessionnel** est tout entier orienté vers la construction permanente de la personnalité du jeune en lui faisant clarifier et choisir ses valeurs et ses engagements.

Le cours de morale se veut « un instrument efficace de la maturation affective de l'adolescent ». Il vise à exercer les adolescents à se situer par rapport à la société, à les guider dans leur conquête de l'autonomie morale et à favoriser leur engagement social.

Le principe de la pluralité des valeurs est une base sur laquelle se construit le cours.

Le cours de morale de l'enseignement secondaire est utile à l'éducation à la vie affective et sexuelle parce qu'il permet à tout moment de poser des questions qui aident le jeune à faire des choix responsables. Le professeur et les autres élèves sont là pour construire des réponses dont on mesurera toute la relativité.

A de nombreuses reprises, le programme fait explicitement référence à la sexualité notamment à propos de la découverte de l'adolescence (thématiques relevées dans le programme : « la puberté, un cap difficile à franchir ! », « la sexualité, faut-il en parler ? », pourquoi une éducation sexuelle et affective ? ») et à propos de ce que cela signifie d'être fille ou garçon. Et ce à partir du cycle 12-14 (premier degré).

A partir du deuxième degré, le programme aborde aussi la question de l'agression (en première année) et la question du désir (notamment sexuel), en deuxième année.

Le cours de religion catholique entend « initier les élèves à une recherche de sens à partir de situations d'existence », ce qui donne également la possibilité d'aborder des questions en relation avec la vie affective et sexuelle.

La question du sens de l'existence est mise « en confrontation avec l'événement Jésus-Christ ». Les élèves sont amenés à découvrir et à approfondir les grandes problématiques humaines, dont l'amour, et à « les relire à la lumière de ce que confessent les Chrétiens ».

C'est dans l'articulation des données de l'existence, de la culture et de la foi que le jeune construit sa synthèse d'une question fondamentale de l'existence telle que l'amour.

Les compétences relationnelles sont au programme, telles que « écouter l'autre et manifester de l'empathie à son égard » ou « discerner les différences et les connivences entre son propre point de vue et celui d'autrui ».

Lorsqu'on examine le programme plus en détail, on s'aperçoit que l'interrogation sur la sexualité est abordée dès le premier degré, comme un « problème nouveau ». Au deuxième degré, l'amour et la sexualité sont étudiés sous l'angle relationnel (et non, précise le programme, à partir de la biologie). La sexualité est enfin abordée dans le cadre de la préparation au mariage, en tant qu'« expression la plus totale de l'amour et la plus révélatrice du don mutuel ».

En résumé, dans l'enseignement secondaire, le cours de religion catholique comme le cours de morale non confessionnel permettent d'aborder les questions relatives à la vie affective, mais en partant d'un principe différent : le libre examen d'une part, la foi chrétienne d'autre part.

Notons qu'une proportion non négligeable de jeunes suivent un autre cours philosophique : religion protestante, religion islamique ou religion israélite.

3.3.2 Tableaux des objectifs de l'enseignement secondaire

Le tableau 4 présente les objectifs pour la 2^{ème} année secondaire et le tableau 5 ceux de la 4^{ème} année secondaire.

Nous considérons cependant que les objectifs prévus pour la 2^{ème} année secondaire sont valables pour l'ensemble du degré d'observation et ceux de la 4^{ème} année secondaire pour l'ensemble du degré d'orientation.

Tableau 4: Objectifs des animations en 2^{ème} secondaire (premier degré)

Degré	Autonomie	Santé physique & protection	Communication	Contraception & grossesse	Lecture des médias	Estime de soi	Différenciation	Plaisir	Respect
Premier degré secondaire	<p>Identifier, au sein de l'école, la (les) personne(s)-relais susceptible(s) de répondre à une question ou d'orienter ou d'accompagner.</p> <p>Définir les missions du CPF et les services qu'il offre.</p> <p>Se sentir capable de consulter le CPF ou le PSE ou le PMS en cas de besoin lié à la V.A.S.</p>	<p>Développer une attention et un respect à son propre corps.</p> <p>Développer une attitude positive vis-à-vis de la consultation médicale et particulièrement gynécologique tant pour les garçons que pour les filles.</p> <p>Donner du sens et du pouvoir aux messages de prévention du SIDA et des MST reçus par ailleurs.</p> <p>Faire preuve de responsabilité par rapport aux risques des MST, du SIDA et des grossesses non désirés. *</p>	<p>(Oser) Parler avec ses pairs et un ou des adultes de la vie affective et sexuelle.</p> <p>Exprimer ses émotions en matière de vie affective (notamment les sentiments amoureux).</p> <p>Découvrir une façon ouverte d'écouter et de communiquer au sujet de la vie affective et sexuelle.</p>	<p>Identifier les étapes de la conception, de la grossesse et de la naissance.</p> <p>Acquérir une conscience des joies et des difficultés de la grossesse et de la parentalité.</p> <p>Développer une attitude positive à l'égard de la contraception.</p> <p>Identifier les freins, les obstacles ou les difficultés à l'accès et à l'utilisation de la contraception.</p> <p>Identifier les causes et les conséquences d'une IVG.</p>	<p>Développer un esprit critique à l'égard de la représentation de la vie affective et sexuelle dans les médias.</p>	<p>Gagner de l'estime de soi et de l'affirmation de soi.</p> <p>Donner un sens à la 1^{ère} relation sexuelle.</p> <p>Acquérir une conscience plus aiguë des risques de la relation amoureuse et sexuelle.</p>	<p>Différencier la puberté des filles et des garçons.</p> <p>Prendre conscience de l'existence de fluctuations des relations affectives au sein du couple.</p> <p>Appréhender les différences culturelles dans le vécu des relations affectives et sexuelles.</p> <p>Respecter les différences entre les filles et les garçons (approche de genre)</p> <p>Respecter les différences d'orientation sexuelle.</p>	<p>Identifier soi-même les évolutions de l'attraction amoureuse.</p> <p>Acquérir une conscience plus aiguë des plaisirs qu'offre la relation amoureuse et sexuelle.</p>	<p>Se respecter et se faire respecter par les autres (adultes ou enfants) tant au niveau verbal qu'au niveau corporel.</p> <p>Utiliser les termes adéquats pour parler des rapports de couple et de la sexualité.</p>

V.A.S. = vie affective et sexuelle ; IVG = interruption volontaire de grossesse, MST = maladies sexuellement transmissibles

* Par l'abstinence, par l'utilisation d'un préservatif, par l'utilisation de méthodes contraceptives, par un test de dépistage, par la fidélité à son partenaire,....

Remarques : Les objectifs en caractères gras sont plutôt adressés aux élèves plus âgés que la moyenne d'âge de la 2^{ème} secondaire.

Tableau 5 : Objectifs des animations en 4^{ème} secondaire (deuxième degré)

Degré	Autonomie	Santé physique & Protection	Communication	Contraception & Grossesse	Lecture des médias	Estime de soi	Différenciation	Plaisir	Respect
Deuxième degré secondaire	<p>Identifier, au sein de l'école, la (les) personne(s)-relais susceptible(s) de répondre à une question ou d'orienter ou d'accompagner.</p> <p>Définir les missions du CPF et les services qu'il offre.</p> <p>Se sentir capable de consulter le CPF ou le PSE ou le PMS en cas de besoin lié à la V.A.S.</p>	<p>Développer une attention et un respect à son propre corps.</p> <p>Développer une attitude positive vis-à-vis de la consultation médicale et particulièrement gynécologique tant pour les garçons que pour les filles.</p> <p>Donner du sens et du pouvoir aux messages de prévention du SIDA et des MST reçus par ailleurs.</p> <p>Identifier des signes de maladie sexuellement transmissible.</p> <p>Faire preuve de responsabilité par rapport aux risques des MST, du SIDA et des grossesses non désirés.*</p>	<p>(Oser) Parler avec ses pairs et un ou des adultes de la vie affective et sexuelle.</p> <p>Exprimer ses émotions en matière de vie affective (notamment les sentiments amoureux).</p> <p>Découvrir une façon ouverte d'écouter et de communiquer au sujet de la vie affective et sexuelle.</p>	<p>Identifier les étapes de la conception, de la grossesse et de la naissance.</p> <p>Acquérir une conscience des joies et des difficultés de la grossesse et de la parentalité.</p> <p>Développer une attitude positive à l'égard de la contraception.</p> <p>Identifier les freins, les obstacles ou les difficultés à l'accès et à l'utilisation de la contraception.</p> <p>Identifier les causes et les conséquences d'une IVG.</p>	<p>Développer un esprit critique à l'égard de la représentation de la vie affective et sexuelle dans les médias.</p>	<p>Gagner de l'estime de soi et de l'affirmation de soi.</p> <p>Donner un sens à la 1^{ère} relation sexuelle.</p> <p>Acquérir une conscience plus aiguë des risques de la relation amoureuse et sexuelle.</p>	<p>Décrire les fluctuations des relations affectives au sein du couple.</p> <p>Appréhender les différences culturelles dans le vécu des relations affectives et sexuelles.</p> <p>Respecter les différences entre les filles et les garçons (approche de genre)</p> <p>Respecter les différences d'orientation sexuelle.</p>	<p>Adapter son comportement sexuel à la physiologie du plaisir du partenaire.</p> <p>Acquérir une conscience plus aiguë des plaisirs qu'offre la relation amoureuse et sexuelle.</p>	<p>Se respecter et se faire respecter par les autres (adultes ou enfants) tant au niveau verbal qu'au niveau corporel.</p> <p>Utiliser les mots justes pour parler des rapports de couple et de la sexualité.</p>

V.A.S. = vie affective et sexuelle ; IVG = interruption volontaire de grossesse, MST = maladies sexuellement transmissibles

* Par l'abstinence, par l'utilisation d'un préservatif, par l'utilisation de méthodes contraceptives, par un test de dépistage, par la fidélité à son partenaire,....

IV. OBJECTIFS DES ANIMATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

4.1 L'APPORT DES COURS DEJA AU PROGRAMME

Les objectifs généraux de l'enseignement spécial sont :

- D'aider chacun à définir et atteindre son projet personnel ;
- De permettre à chaque élève de bénéficier d'un accompagnement pédagogique, paramédical, psychologique et social ;
- D'assurer à chaque élève de façon individualisée une large éducation de base en fonction de ses besoins et de ses potentialités.

L'enseignement spécial pour les élèves atteints d'une arriération mentale modérée ou sévère, tant au niveau fondamental que secondaire, a été conçu selon un continuum d'actions éducatives à travers tous les niveaux de scolarité. Il se présente sous la forme de fiches développant des objectifs spécifiques à ce type d'enseignement.

Le guide servant de référence à cet enseignement comprend trois grands chapitres à aborder parallèlement :

- Autonomie – socialisation.
- Communication (orale et écrite).
- Apprentissages particuliers liés à la vie pratique.

Une personnalisation de l'apprentissage est indispensable.

Le chapitre autonomie - socialisation aborde des thèmes ayant un rapport direct avec la vie affective et sexuelle :

- l'habillement – le déshabillage.
- la propreté corporelle et sphinctérienne.
- l'éducation affective et sexuelle qui aborde les manifestations de pulsions émotives et physiologiques, les manifestations de sentiments, les curiosités, les intérêts marqués pour le corps, le besoin qu'a l'enfant de comprendre, de s'expliquer des choses.

On abordera donc :

- la découverte du corps ainsi que les règles, l'érection, l'éjaculation et la masturbation ;
- l'insertion sociale et la sexualité (règles nécessaires pour vivre en société: notions d'intimité, de privé,...).

Pour les autres élèves, les programmes de l'enseignement ordinaire sont d'application moyennant une adaptation au rythme, aux compétences et/ou au handicap des élèves.

Les élèves de la forme 3 du secondaire, qui sont des élèves avec **une arriération mentale légère**, parfois polyhandicapés, bénéficient en plus, au niveau de la première année d'observation, du **cours d'éducation familiale** (deux périodes par semaine). Celui-ci aborde les thèmes suivants en rapport avec la vie affective et sexuelle :

- Adapter son comportement en toutes circonstances et prévenir les risques dans la vie familiale, sociale et scolaire.
- Respecter et pouvoir appliquer les règles et les consignes d'hygiène corporelle et choisir le matériel approprié.

Ce cours se poursuit dans les autres années pour les sections « services aux personnes » et « travaux de bureau et de magasin ». Les thèmes abordés sont:

- La vie sexuelle: énoncer son comportement dans des situations simulées précises.
- Les risques inhérents à la vie sexuelle.
- Les règles et les consignes médicales (premiers soins, grossesse,...).
- Les moyens contraceptifs.
- Le corps et l'hygiène.

Un **cours d'éducation sociale** sera obligatoire dès septembre 2004 dans tous les secteurs professionnels de la forme 3. Actuellement, certains secteurs en bénéficient déjà. La finalité du cours d'éducation sociale est d'amener l'élève à devenir autonome et à prendre une place active dans la vie sociale, économique et culturelle. Les thèmes proposés sont à considérer comme des balises et non comme des directives précises.

Thèmes en rapport avec la vie affective et sexuelle :

- Santé: règles d'hygiène (dont la contraception).
- Respect de l'autre: de sa personne, de ses biens et prévention de la violence.
- Identité: développer sa personnalité (avoir confiance en soi, conscience de ses potentialités).
- Famille: les liens familiaux, les droits et les devoirs de chacun, le mariage/ la cohabitation, les enfants/ la responsabilité.
- Communication et choix de ses amis.
- Education à la consommation: décoder l'information, être un consommateur averti.

L'apport des **cours philosophiques** est sensiblement le même que dans l'enseignement ordinaire tout en tenant compte des ressources des élèves.

Conclusion de l'apport des cours dans l'enseignement spécial

Retenons que l'éducation à la vie affective et sexuelle fait partie du cursus scolaire de tous les élèves présentant une arriération mentale modérée ou sévère, tant au niveau fondamental que secondaire.

Pour les autres élèves de l'enseignement fondamental spécial, les cours se calquent sur l'enseignement ordinaire.

Dans le secondaire, le cours d'éducation familiale est le seul cours en rapport avec la vie affective et sexuelle dispensé dans tous les secteurs de la forme 3 durant leur première année. Ce cours aborde les notions d'hygiène, de comportement à adapter selon les circonstances, et de prévention des risques au niveau familial, social et scolaire. Quant aux autres élèves, s'il n'y a pas de polyhandicap, le cursus de l'enseignement ordinaire est d'application.

4.2 OBJECTIFS DES ANIMATIONS À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Pour définir les objectifs des animations dans l'enseignement spécial, nous nous sommes largement inspirés des travaux de :

- DELVILLE J., MERCIER M., MERLIN C., 2000 ;
- MERCIER M., DELVILLE J., 1997 ;
- AGTHE DISERENS C., MERCIER M., 2000 ;
- BRUSSELMANS W. & al, 2001 ;
- DASNOY A., 2000 ;
- SEHP, Groupe inter-associations sexualité et handicap physique, 1996 & 1999.

Les deux objectifs principaux des animations visent :

- A développer une vision positive de la vie affective et sexuelle ;
- A pouvoir identifier une personne-relais lors de tout questionnement ou besoin lié à la vie affective et sexuelle.

Les objectifs ne pourront peut-être pas tous être atteints à la fin du cursus scolaire mais ils tracent la ligne directrice des animations : développer une vision positive de la vie affective et sexuelle. Certains objectifs seront abordés **de manière transversale**, et parfois certains seront abordés simultanément. Ces objectifs représentent des balises pour l'animation.

Pour les élèves atteints d'une arriération mentale sévère (fondamental et forme 1) :

Ils bénéficient d'objectifs particuliers tels que :

- ❖ Prendre conscience de soi et des autres ;
- ❖ Apprendre à se différencier de soi et des autres ;
- ❖ Avoir conscience d'être un garçon ou une fille ;
- ❖ Pouvoir poser des choix.

Pour les élèves sans atteintes de facultés mentales (fondamental : certains élèves du type III, IV, V, VI, VIII, VIII ; secondaire : la forme 4) :

Les objectifs et les thèmes seront identiques à ceux de l'enseignement ordinaire. Toutefois, ces élèves ont un rapport au corps différent : un corps mutilé, psychologiquement altéré, blessé dans les émotions et dans les relations à l'autre, source de souffrances. C'est pourquoi, certains thèmes seront abordés de manière spécifique et seront adaptés aux différents handicaps.

Par exemple :

- ❖ Pour tout ce qui a rapport avec les relations amoureuses, aborder les différents moyens d'aimer (parler de la tendresse, les multiples façons de se faire plaisir,...)
- ❖ En ce qui concerne le corps, ce thème est à aborder avec le respect de l'identité de chacun: il s'agit de changer le regard qu'on porte sur son corps, les critères de beauté/laideur, apprendre à prendre soin de soi et de son corps. Les changements de la puberté doivent être abordés en conséquence.
- ❖ L'animateur doit pouvoir répondre (ou orienter vers un professionnel) aux questions médicales et physiologiques : reproduction, hérédité, postures adaptées lors de l'acte sexuel, ports de sondes, implants péniers, remédier à une impossibilité d'érection, possibilités d'avoir des relations sexuelles,...
- ❖ L'animateur doit pouvoir accompagner face aux questions existentielles : comment assumer sa sexualité et la vivre, le désir de vivre en couple, le désir d'enfant, les possibilités de rencontre, comment entrer en contact avec un garçon ou une fille, comment vivre ses désirs dans la solitude, la normalité de tel ou tel comportement,...
- ❖ L'animateur doit être capable d'aborder également des questions plus pratiques telles que : mon ami peut-il dormir dans ma chambre, à qui parler, qui peut nous aider en cas de handicap physique important, comment faire l'amour avec mon handicap,...

Les questions posées renvoient généralement à la manière dont la personne handicapée vit avec ses réalités ou pourra s'y adapter. Elles appellent de la part du répondant, infiniment de doigté, outre de solides connaissances physiques.

Pour les élèves atteints d'une arriération mentale légère ou modérée (fondamental et forme 2 et 3 dans le secondaire) : les objectifs sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6 : Objectifs pour l'enseignement spécial

Fondamental spécial	Secondaire Forme 2	Secondaire Forme 3
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier au sein de l'école la (les) personne(s)-relais susceptible(s) de répondre à une question ou d'orienter ou d'accompagner • Connaître les cinq sens, les différentes parties de son corps et son fonctionnement • Pouvoir se différencier des autres corporellement et psychologiquement • Différencier les filles des garçons • Reconnaître et accepter sa différence (et notamment en lien avec le regard des parents) • Pouvoir se situer dans une chronologie de vie • Parler de grossesse, accouchement, naissance • Prendre conscience de ses tensions et de ses besoins et exprimer ses émotions en matière de vie affective • Acquérir les notions de permis et interdit • (Oser) Parler avec ses pairs et un ou des adultes de la vie affective • Se respecter et se faire respecter par les autres (adultes ou enfants) tant au niveau verbal qu'au niveau corporel • Respecter les différences de chacun au niveau physique, psychique, social et culturel • Parler des plaisirs qu'on peut trouver avec son corps • Utiliser les termes exacts pour parler de sexualité • Prendre conscience de son identité 	<p>Aborder les objectifs du fondamental en les approfondissant et les compléter par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier au sein de l'école la (les) personne(s)-relais susceptible(s) de répondre à une question ou d'orienter ou d'accompagner • Gagner de l'estime de soi et de l'affirmation de soi • Identifier sur soi des signes de puberté • Prendre conscience des rites spécifiques de passage de l'adolescence • Développer une attitude positive à l'égard de la contraception (en tenant compte des besoins et des capacités d'anticiper) • Développer une attitude positive vis-à-vis de la consultation médicale et particulièrement gynécologique tant pour les filles que les garçons • Prendre conscience de l'existence de maladies sexuellement transmissibles • Utiliser les termes exacts pour parler de la relation amoureuse et de la sexualité • Identifier soi-même les évolutions de l'attraction amoureuse • Parler du désir d'enfant (s'il existe) 	<p>Réviser les objectifs du fondamental en les adaptant à leur âge et les compléter par :</p> <p>❖ Autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les missions du CPF/PSE/PMS et les services qu'ils offrent • Prendre conscience de l'aide apportée par le CPF/PSE /PMS en cas de besoin lié à la VAS • Identifier au sein de l'école la (les) personne(s)-relais susceptible(s) de répondre à une question ou d'orienter ou d'accompagner <p>❖ Santé Physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une attention et un respect à son propre corps. • Identifier sur soi des signes de puberté • Développer une attitude positive vis-à-vis de la consultation médicale et particulièrement gynécologique tant pour les garçons que pour les filles. • Donner du sens et du pouvoir aux messages de prévention du SIDA et MST et grossesse non désirée • Faire preuve de responsabilité par rapport aux risques des MST, du SIDA et des grossesses non désirées • Identifier des signes de maladies sexuellement transmissibles

Tableau 6 : Objectifs pour l'enseignement fondamental et secondaire spécial (suite)

Fondamental spécial	Secondaire Forme 2	Secondaire Forme 3
<ul style="list-style-type: none"> • Gagner de l'estime de soi et de l'affirmation de soi • Apprendre à s'exprimer d'une manière non-verbale (en tenant compte des limites de verbalisation, d'anticipation et d'élaboration des représentations : il s'agit de travailler avec leurs potentialités et de les valoriser un maximum) • Situer l'amitié et l'amour • Identifier sur soi les signes de puberté 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contraception et protection <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les étapes de la conception, de la grossesse et de la naissance. • Acquérir une conscience des joies et des difficultés de la grossesse et de la parentalité. • Mener une réflexion sur le désir d'enfant et le désir d'être parent • Développer une attitude positive à l'égard de la contraception • Identifier les freins, les obstacles ou les difficultés à l'accès et à l'utilisation de la contraception • Identifier les causes et les conséquences d'une IVG ❖ Lecture des médias <ul style="list-style-type: none"> • Faire la différence entre la fiction et la réalité à l'égard de la représentation de la vie affective et sexuelle dans les médias ❖ Différenciation <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les différences de chacun au niveau physique, psychique et social • Respecter les différences entre les filles et les garçons (approche de genre) • Respecter les différences d'orientation sexuelle • Appréhender les différences culturelles dans le vécu des relations affectives et sexuelles • Décrire les fluctuations des relations affectives au sein du couple

Tableau 6 : Objectifs pour l'enseignement fondamental et secondaire spécial (suite)

Fondamental spécial	Secondaire Forme 2	Secondaire Forme 3
		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Communication <ul style="list-style-type: none"> • (Oser) parler avec ses pairs et un ou des adultes de la vie affective et sexuelle • Exprimer ses émotions en matière de vie affective et sexuelle • Découvrir une façon ouverte d'écouter et de communiquer au sujet de la vie affective et sexuelle ❖ Plaisir <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une conscience des plaisirs qu'offre la relation amoureuse et sexuelle • Identifier les évolutions de l'attraction amoureuse • Adapter son comportement sexuel à la physiologie du plaisir du partenaire ❖ Estime de soi <ul style="list-style-type: none"> • Gagner de l'estime de soi et de l'affirmation de soi et prendre conscience de son identité • Reconnaître et accepter sa différence • Donner un sens à la 1^{ère} relation sexuelle • Acquérir une conscience plus aiguë des risques de la relation amoureuse et sexuelle ❖ Respect <ul style="list-style-type: none"> • Se respecter et se faire respecter par les autres (adultes et pairs) tant au niveau verbal que corporel • Utiliser les mots justes pour parler de la sexualité et des différents types de couple (hétérosexuel, homosexuel,...)

4.3 THEMATIQUES

Nous laissons bien évidemment le choix des thèmes et des stratégies aux animateurs. Toutefois, nous proposons ici quelques exemples qui pourraient servir de pistes de réflexion.

Tableau 7 : Exemples de thèmes pour l'enseignement spécial

Fondamental spécial	Secondaire : Forme 2	Secondaire : Forme 3
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mon corps, leur corps, son fonctionnement, le schéma corporel, le corps visible, l'intimité, le corps nu, l'intérieur du corps, les plaisirs des sens : je respire, je mange, je bouge,... ❖ Mon identité : qui suis-je, qu'est-ce que j'aime et n'aime pas ? Qu'est-ce que j'aime faire ou pas ?,.... ❖ Les émotions :les différentes émotions, les réactions corporelles qui peuvent les accompagner, la différence entre une émotion de plaisir et de déplaisir, comment identifier une émotion chez soi-même et chez autrui, comment exprimer de manière appropriée, verbalement et non-verbalement, l'émotion que l'on ressent ❖ Le handicap : moi et mon handicap, mon ressenti, ma vision du handicap, ... Ce thème du handicap doit également être transversal à toutes les animations. ❖ Mes relations :les types de relations interpersonnelles (avec mes parents, mes frères et sœurs, mes copains, mes copines, mon instituteur, mon éducateur et comment se comporter en fonction de cela) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Repères et rites : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Repères quand tu sors de l'enfance : tu reçois des infos sur le corps des jeunes garçons et des jeunes filles, tu peux choisir comment tu t'habilles, tu ne t'assieds plus sur les genoux de tout le monde,... ➤ Repères quand tu entres dans la puberté : tu reçois des informations sur les éjaculations, les règles, on ne te donne plus la bise mais la main pour dire bonjour, tu vas pour la première fois chez le gynécologue,... ➤ Rites: fêtes, symboles ❖ Identité : qu'est-ce que moi je pense ? les conflits de loyauté, exemple : « mon professeur et ma mère ne pense pas la même chose, si je fais ce que mon éducatrice veut, maman va-t-elle toujours m'aimer ? » ❖ Le respect: nécessité du consentement mutuel dans les relations affectives et sexuelles sinon il s'agit d'un abus susceptible d'être puni par la loi, comment exprimer son accord ou désaccord face à une demande affective ou sexuelle, comment accepter que son partenaire refuse une relation que l'on désire 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les missions et services du CPF/PMS/PSE : Identifier une personne-relais dans l'école susceptible de t'aider, de t'écouter et/ou de faire le lien avec un CPF/PMS/PSE ❖ Identité : qu'est-ce que moi je pense ? Qu'est-ce que je veux ? Avec quoi suis-je d'accord ou pas d'accord ? ❖ La confiance en soi, l'estime de soi, l'affirmation de soi et les émotions en matière de vie affective et sexuelle : les différentes émotions, les réactions corporelles qui peuvent les accompagner, la différence entre une émotion de plaisir et de déplaisir, comment identifier une émotion chez soi-même et chez autrui, comment exprimer de manière appropriée, verbalement et non-verbalement, l'émotion que l'on ressent

Tableau 7 : Exemples de thèmes pour l'enseignement spécial (suite)

Fondamental spécial	Secondaire : Forme 2	Secondaire : Forme 3
<p>❖ Mon origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les générations : comment se situer dans ce processus, comment se situer par rapport à une famille autre que biologique (adoption, accueil,...), les étapes de la vie de la naissance à la mort (deuil) et les changements qui les accompagnent ➤ Conception, grossesse, naissance : mécanisme de la conception, évolution de la grossesse, processus de la naissance <p>❖ Mon corps : les différences fille/garçon, la puberté (que se passe-t-il chez l'homme ? chez la femme ? les érections et les éjaculations, le cycle menstruel, les règles)</p> <p>❖ Mes relations : amitié et amour, la différence entre les deux, comment nouer une relation d'amitié, d'amour, comment ces relations peuvent évoluer,...</p> <p>❖ Ma sexualité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Différence fille/garçon : se reconnaître comme fille ou garçon, comprendre les différences corporelles, vestimentaires,... ➤ Masturbation : signification, moments, lieux,... <p>❖ La santé sexuelle :hygiène globale du corps et hygiène des organes sexuels, dans un lieu privé, le développement de l'autonomie pour les conduites d'hygiène</p>	<p>❖ Mes relations et mon identité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Situer et définir les différents types de relation dont l'amitié et l'amour, ainsi que la différence entre les deux, comment nouer une relation d'amitié, d'amour, comment peut évoluer cette relation ➤ Moi et mes relations : qui suis-je dans mes relations ? comment me positionner ? ➤ Les différentes situations de vie (célibat, vie en communauté, en couple, en famille) ➤ Relation amoureuse (expression des sentiments ressentis dans une relation amoureuse, l'accord mutuel, le respect mutuel au sein d'une relation amoureuse, les évolutions possibles de la relation amoureuse, l'interaction avec l'extérieur) <p>❖ Mes relations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vouloir un enfant, vouloir être parent : désir naturel, pas souvent concevable, responsabilités et tâches liées à l'éducation d'un enfant selon l'âge, les besoins d'un enfant selon l'âge, d'autres désirs plus accessibles ➤ Violence conjugale ➤ La relation amoureuse :comment peut évoluer cette relation 	<p>❖ Mes relations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avec mes parents ➤ Amitié et amour, la différence entre les deux, comment nouer une relation d'amitié, d'amour, comment peut évoluer cette relation, ➤ Relation amoureuse (expression des sentiments ressentis dans une relation amoureuse, l'accord mutuel, le respect mutuel au sein d'une relation amoureuse, la violence conjugale, les évolutions possibles de la relation amoureuse , l'interaction avec l'extérieur, les différentes situations de vie (célibat, vie en communauté, en couple, en famille)) ➤ Vouloir un enfant, vouloir être parent : désir naturel, pas souvent concevable, les représentations que l'élève en a, responsabilités et tâches liées à l'éducation d'un enfant selon l'âge, les besoins d'un enfant selon l'âge, d'autres désirs plus accessibles <p>❖ Ma sexualité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Différence fille/garçon, la puberté, les changements corporels, d'humeur, de caractère, de vision de la vie,... ➤ L'intimité ➤ Orientations sexuelles : un couple n'est pas toujours formé d'un homme et d'une femme, le respect des couples homosexuels

Tableau 7 : Exemples de thèmes pour l'enseignement spécial (suite)

Fondamental spécial	Secondaire : Forme 2	Secondaire : Forme 3
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les comportements sexuels interdits par la loi : ➤ L'interdit de l'abus sexuel, de la pédophilie, de l'inceste, du voyeurisme, de l'exhibitionnisme ➤ Permis et interdit : Est-ce que je peux toucher ou non ? Qui est-ce que je peux toucher ? Quand est-ce un abus ? Qu'est-ce que ça signifie être sur les genoux ? Qu'est-ce que ça signifie toucher l'autre ? ➤ Etre victime d'un abus sexuel : comment dire non face à cette situation, comment demander de l'aide, les sentiments que l'on peut ressentir lorsqu'on est victime d'un abus sexuel ➤ Commettre un abus sexuel : commettre un abus sexuel est interdit, les punitions, l'aide que l'on peut recevoir lorsqu'on a commis un abus sexuel,.... ➤ Où en parler 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ma sexualité : ➤ Le rapport sexuel : relation de confiance et de consentement mutuel, les conditions nécessaires pour un moment d'intimité, aboutissement d'une relation amoureuse, le déroulement, les caresses, la tendresse, les comportements adéquats, les partenaires possibles (pas avec un professionnel, pas avec un frère/une sœur,...), les lieux, la double-protection, comment se protéger, les risques de grossesse,... ❖ Conception : pouvoir exprimer son ressenti par rapport à une grossesse (éventuellement aborder l'interruption de grossesse) ➤ La notion de plaisir au sens large, le plaisir sexuel et les différentes parties du corps qui peuvent le susciter, la recherche de plaisir seul, acte naturel et non inquiétant, qu'il soit pratiqué ou non ➤ L'intimité ➤ Orientations sexuelles : un couple n'est pas toujours formé d'un homme et d'une femme, le respect des couples homosexuels 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ma sexualité (suite): ➤ Le rapport sexuel : relation de confiance et de consentement mutuel, l'aboutissement d'une relation amoureuse, le déroulement, le plaisir sans rapport sexuel (tendresse, caresses), les partenaires possibles (pas avec un professionnel, pas avec un frère/une sœur,...), les lieux, tout rapport sexuel peut donner lieu à une grossesse, comment se protéger, comprendre que le rapport sexuel peut avoir lieu sans amour ➤ Conception : pouvoir exprimer son ressenti par rapport à une grossesse (Aborder éventuellement l'interruption de grossesse) ❖ Ma santé sexuelle : ➤ L'examen gynécologique: déroulement, examen important pour la santé, qui touche à l'intimité de la personne, les raisons pour lesquelles on peut se rendre chez un gynécologue, ... ➤ Contraception : les différents moyens de contraception, la double-protection, comment parler de la contraception avec son partenaire, le port du préservatif comme étant indispensable lors d'une relation sexuelle, où se renseigner pour obtenir un moyen de contraception, tout rapport sexuel non protégé peut donner lieu à une grossesse et à la transmission de maladies, l'usage correct d'un moyen de contraception, l'expression de son ressenti par rapport aux moyens de contraception ➤ Sida, MST : une maladie sexuelle peut se transmettre lors de tout rapport sexuel non protégé, les symptômes principaux, les lieux où on peut t'aider, les soins pour guérir ces maladies,...

Tableau 7 : Exemples de thèmes pour l'enseignement spécial (suite)

Fondamental spécial	Secondaire : Forme 2	Secondaire : Forme 3
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ma santé sexuelle : ➤ Examen gynécologique : lieux possibles, déroulement, examen important pour la santé, qui touche à l'intimité de la personne, les raisons pour lesquelles on peut se rendre chez un gynécologue ➤ Contraception : les différents moyens de contraception, comment parler de la contraception avec son partenaire, le port du préservatif comme étant indispensable lors d'une relation sexuelle, où se renseigner pour obtenir un moyen de contraception, tout rapport sexuel non protégé peut donner lieu à une grossesse et à la transmission de maladies, l'usage correct d'un moyen de contraception, l'expression de son ressenti par rapport aux moyens de contraception, où se renseigner pour obtenir un moyen de contraception ➤ Sida, MST : une maladie sexuelle peut se transmettre lors de tout rapport sexuel non protégé, les démarches pour en parler, les lieux pour consulter, les symptômes principaux, les soins,... 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les comportements sexuels interdits par la loi ➤ L'interdit de l'abus sexuel, de la pédophilie, de l'inceste, du voyeurisme, de l'exhibitionnisme ➤ Etre victime d'un abus sexuel : comment dire non face à cette situation, comment demander de l'aide, les sentiments que l'on peut ressentir lorsqu'on est victime d'un abus sexuel ➤ Commettre un abus sexuel : commettre un abus sexuel est interdit, les punitions, l'aide que l'on peut recevoir lorsqu'on a commis un abus sexuel,.... ➤ Où en parler ❖ Les médias : décodage de leur représentation de la vie affective et sexuelle : quels stéréotypes sont véhiculés ? quels messages essaye-t-on de nous transmettre, prise de distance, se forger un esprit critique

V. STRATEGIES

5.1 ORIENTATIONS GENERALES

5.1.1 Cadre institutionnel

Dans le contexte politique belge, l'instauration d'animations d'éducation à la vie affective et sexuelle dans le cursus scolaire relève de la compétence de plusieurs ministres. C'est pourquoi dans la situation actuelle où seule la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé en a exprimé le souhait, ces animations seront développées dans des écoles intéressées par la mise en place d'un tel projet. Toutefois, les auteurs de ce rapport recommandent que tous les élèves des années d'études concernées bénéficient à terme de ce type d'animation afin d'assurer l'équité.

Ces animations se dérouleront dans le cadre de la promotion de la santé à l'école tel que définie dans le décret relatif à la promotion de la santé à l'école du 20.12.2001 de la Communauté française. Le décret attribue la coordination de ce type de projet aux services PSE ou aux centres PMS selon le réseau d'enseignement.

Il est important que la direction et le pouvoir organisateur de chaque école soient impliqués pour « légitimer » le projet. Par ailleurs, l'introduction de telles animations devrait aussi être discutée au sein du Conseil de participation où sont représentés tous les acteurs de la vie scolaire, y compris les parents, afin de s'inscrire dans le projet d'établissement.

Si les animations à la vie affective et sexuelle sont inscrites dans le projet d'établissement, les parents y adhèrent de facto en inscrivant leur enfant à l'école.

5.1.2 Les animations

Le présent programme est un curriculum en spirale. Dans l'enseignement ordinaire, les objectifs abordés en 4^{ème} primaire vont être approfondis en 6^{ème} primaire et/ou servir de base pour en développer de nouveaux, qui seront eux-mêmes repris et approfondis dans le secondaire. Dans l'enseignement spécial, les objectifs poursuivis en primaire seront révisés et/ou approfondis en secondaire. Il doit être appliqué en tenant compte de l'apport des cours tels que les cours de sciences, les cours philosophiques.

Rappelons que l'animation à la vie affective et sexuelle n'est pas un cours et que son objet est d'ouvrir un espace dans lequel les jeunes pourront communiquer leurs questions, leurs doutes et leurs inquiétudes éventuelles, les partager avec leurs pairs et recevoir un feedback d'un adulte compétent. Toutefois, pour réaliser ces activités, l'animateur fera preuve de méthode.

Toute animation se déroule en trois étapes : la préparation, la réalisation et l'évaluation. Il est indispensable de concrétiser ces trois étapes pour réaliser des animations de qualité et en adéquation avec les attentes et les besoins des jeunes. Pour cette même raison, il est important d'impliquer les élèves dans le processus.

La préparation et l'évaluation de ces animations nécessitent la collaboration de nombreux acteurs. Ceux-ci sont les animateurs, les enseignants, la direction de l'école, le service de promotion de la santé à l'école, le centre PMS, le centre de planning familial s'il y a lieu et les élèves. Le service PSE ou le centre PMS sera le coordinateur ou pourra déléguer ce rôle à une personne désignée par l'ensemble des acteurs. Lors de la préparation les différents acteurs se réuniront pour créer le cadre des animations, c'est à dire pour :

- désigner un coordinateur des animations ;
- désigner une personne-relais pour les élèves, les parents, les enseignants ou autres personnes de l'école (*exemple : une personne d'un centre de planning familial ou le service PSE ou PMS ou la direction*) ;
- définir les plages horaires, les modalités pratiques et les modalités d'annonce de ces animations aux élèves et aux parents ;
- l'analyse de la demande avec les demandeurs;
- impliquer les élèves dans le processus ;
- définir la manière dont circulera l'information entre les acteurs tout en assurant la confidentialité de ce qui se dit en animation (*exemple : résumé des thèmes abordés pour la ou les personnes-relais et/ou le titulaire de classe et/ou les enseignants et le service PSE et/ou le centre PMS s'il ne réalise pas l'animation*) ;
- définir la méthode d'évaluation qui sera utilisée pour évaluer l'animation (*exemple : questionnaire, mots et/ou impression sur un papier de manière anonyme,...*) et les modalités d'analyse de ces évaluations (*personnes qui les liront, qui en feront la synthèse*).

Lorsque ces animations sont organisées à l'école, elles devraient se dérouler dans un espace favorisant l'intimité du groupe, le mouvement et l'expression corporelle comme par exemple une salle où les participants pourraient mettre les chaises en rond et/ou réaliser des jeux de rôle.

Il est recommandé que le nombre d'élèves par groupe à animer soit de **maximum 15 élèves**, en tout cas dans l'enseignement secondaire.

En débutant l'animation, l'animateur posera des règles de base :

- La confidentialité ;
- Le respect, l'écoute de soi et des autres ;
- La possibilité pour chacun de s'exprimer.

Lors de la réalisation de l'animation, l'animateur sera attentif au vécu des élèves pour éviter des situations traumatisantes (*exemple : une jeune fille qui a subi une IVG quelques semaines plus tôt*) ou pour faciliter un suivi si l'élève en exprime le besoin en cours d'animation.

L'évaluation des animations permet de rectifier des dysfonctionnements éventuels dans la mise en place du cadre des animations et si cela s'avère nécessaire, d'améliorer l'adéquation des futures animations.

5.1.2 Les animateurs

Pour réaliser ce type d'animations, les animateurs doivent avoir une formation spécifique et continue. En pré-requis, ils doivent posséder une ouverture d'esprit, être tolérants, être authentiques et à l'aise avec les questions de vie affective et sexuelle et éprouver du plaisir à communiquer à ce sujet. Ces qualités sont indispensables pour que le jeune puisse s'approprier les messages et les informations lors d'une animation.

Par le biais de cette formation spécifique, tout animateur doit être capable :

- d'animer un groupe d'élèves mais de façon ascendante par des techniques d'animations, une attitude d'écoute et d'empathie ;
- de répondre à des questions relatives à la vie affective et sexuelle ;

- de gérer un processus d'animation dans une perspective pédagogique (objectifs, méthode, outils, durée,...) ;
- d'évaluer ces animations ;
- d'animer un groupe de travail d'adultes sur ce sujet ;
- de travailler en équipe sur ce sujet.

Au cours de cette formation, l'animateur acquerra en outre des connaissances sur les thèmes suivants :

- Le travail sur l'identité, l'estime de soi, la confiance en soi ;
- Les relations de couple, d'amitié, de famille ;
- La relation sexuelle et le plaisir ;
- L'anatomie et la physiologie ;
- La puberté ;
- La contraception et l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- La grossesse et l'accouchement ;
- La parentalité ;
- L'orientation sexuelle et le concept de genre ;
- Les différences culturelles ;
- L'influence des médias sur la vie affective et sexuelle des jeunes ;
- Le vocabulaire adéquat ;
- L'agressivité, la violence physique, psychologique, familiale, le viol et les abus sexuel ;
- Les infections et les maladies sexuellement transmissibles, le SIDA, et leur prévention ;
- L'épidémiologie.

Les animateurs devraient avoir accès à des cycles d'intervisions. « Ces espaces de rencontres et d'échanges ont pour but de permettre à ces professionnels de l'animation de réfléchir à leur réalité de travail et de la confronter à d'autres » (FCLPF, 2003). Ces cycles d'intervisions permettent en outre aux animateurs d'apprendre à connaître leurs limites.

5.1.3 Favoriser une intégration de ces animations dans la vie scolaire

Une sensibilisation des enseignants à l'éducation à la vie affective et sexuelle lors d'une journée pédagogique permettrait de l'aborder de manière transversale dans différents cours, ce qui constituerait un complément précieux aux animations développées par les intervenants extérieurs.

Des livres de vie affective et sexuelle adaptés à l'âge des élèves, des prospectus, des revues, des répertoires de services d'information et d'aide proches de l'école (coordonnées, accessibilité géographique et horaire) devraient être disponibles à la bibliothèque de l'école ou au centre de documentation. Ces documents devraient être réactualisés régulièrement.

Les personnes-relais devraient pouvoir disposer d'un local où elles peuvent recevoir les élèves dans l'intimité. La disponibilité de ces personnes doit être connue des élèves.

5.2 ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

5.2.1 Enseignement fondamental

Dans l'enseignement fondamental, il serait opportun que l'enseignant qui participe à la préparation et l'évaluation soit le titulaire de classe.

En 4^{ème} primaire, l'animation sera réalisée avec le groupe-classe. En 6^{ème} primaire, il est important de se poser la question de la mixité de l'animation en fonction des caractéristiques du groupe-classe.

Le choix de la présence ou non de l'instituteur devrait être discuté lors de la préparation de l'animation.

Les parents seront prévenus de la réalisation de ces animations soit par lettre, soit par le biais d'une réunion de présentation. L'association de parents peut être un relais précieux pour organiser cette réunion.

Un nom et un numéro de téléphone auquel les parents pourraient obtenir des informations complémentaires, devrait toujours leur être communiqué.

5.2.2 Enseignement secondaire

Dans l'enseignement secondaire, il serait opportun que les étapes de la préparation et de l'évaluation soient réalisées avec un enseignant. Une sensibilisation des autres enseignants de l'année pourrait favoriser une intégration transversale du sujet.

Le choix de la mixité des animations devrait être l'objet d'une discussion préalable entre les différents acteurs.

Le professeur sera absent lors des animations.

Un nom et un numéro de téléphone auquel les parents pourraient obtenir des informations, devrait toujours leur être communiqué.

5.3 ENSEIGNEMENT SPECIAL

5.3.1 Stratégies globales

Nous prônons **la sexualité et la vie affective heureuses** : il s'agit de parler avant tout dans des termes positifs avant d'en venir aux inconvénients (sida, abus,...).

Il est important de partir de **la réalité des élèves**, de sujets concrets, d'écouter les problèmes exprimés par les jeunes ainsi que leurs questionnements.

Il s'agit d'adapter chaque animation au groupe-classe selon le handicap, la maturité, les besoins, les demandes et les problèmes éventuels rencontrés. Les animations se déroulent en spirale : les mêmes bases sont à aborder pour chaque série en primaire et chaque forme en secondaire mais avec une gradation dans les animations selon le niveau de maturité.

L'absence ou la présence du professeur doit être discutée entre l'animateur et le professeur. La durée de la séance sera évidemment proportionnelle aux capacités de concentration des élèves (parfois 20 minutes).

Les parents doivent être mis au courant de ces animations par une lettre, une réunion, un mot dans le journal de classe de l'élève ou par le projet d'établissement de l'école. Un espace de questionnement leur sera ouvert avant ou après l'animation. Un nom et un numéro de téléphone auquel les parents pourraient obtenir des informations complémentaires, devrait toujours leur être communiqué.

Remarque : Les écoles utilisent souvent les plans individuels d'éducation (PIE) pour la forme 1 et les plans individuels d'apprentissage (PIA) pour les formes 2 et 3. C'est un document propre à chaque élève où celui-ci, dès sa première année secondaire, cerne l'objectif qu'il veut atteindre personnellement. Souvent, un objectif de la vie affective et sexuelle y est travaillé. Il peut donc être intéressant pour l'animateur d'en connaître le contenu pour mieux comprendre les attentes de chaque élève.

5.3.2 Stratégies spécifiques

Pour les élèves sans atteinte des facultés mentales (du fondamental et de la forme 4 du secondaire), il est nécessaire d'impliquer l'équipe paramédicale dans la préparation de l'animation pour objectiver les potentialités et capacités physiques des élèves (érection, masturbation,...). De même, pour les jeunes présentant une déficience sensorielle, il serait important de préparer l'animation avec une personne atteinte de ce déficit afin de pallier à d'éventuelles inadéquations langagières de la part de l'animateur.

Pour les élèves atteints d'un trouble instrumental du fondamental (type 8), bien que les objectifs soient identiques à ceux de l'enseignement fondamental ordinaire, les outils sont différents (pas de texte, beaucoup de dessins, explication plus longue et plus simple).

Quant aux élèves atteints d'arriération mentale sévère, puisque les équipes éducatives et paramédicales côtoient sans cesse les enfants, ils seront mieux placés pour les éduquer en matière de vie affective et sexuelle. Toutefois, il semble important que ces équipes soient soutenues par les animateurs en vie affective et sexuelle (prises de recul, prises de conscience, analyses de situation, conseils,...).

VI. METHODES ET OUTILS D'ANIMATION

Il n'y a pas de méthode universellement efficace en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle. Nous présentons ci-dessous un éventail de méthodes participatives qui trouvent leur place dans le cadre des animations que nous préconisons.

Le choix et l'adaptation de ces méthodes seront opérés en fonction des objectifs poursuivis, des caractéristiques des élèves (et notamment d'un éventuel handicap) et des habitudes personnelles des animateurs.

Certaines méthodes seront très efficaces dans une classe et pas dans une autre.

Il est en tout cas important de partir de la réalité des élèves, de sujets concrets, d'écouter les problèmes exprimés par les jeunes ainsi que leurs questionnements. Il est très important de les amener à parler d'eux-mêmes plutôt que de parler à leur place.

Avant de commencer les animations, il faut évidemment construire les bases de fonctionnement du groupe, en s'interrogeant sur les objectifs de ce groupe et sur les règles de fonctionnement qui seront en vigueur durant l'animation et après celle-ci (expression de ses attentes, vocabulaire approprié, respect de l'autre, écoute, tolérance, confidentialité,...)

Les méthodes reprises dans cette liste (non exhaustive) peuvent ensuite être utilisées pour faire progresser le groupe vers les objectifs fixés.

Discussion libre : l'animateur invite les participants à poser des questions sur des sujets qui les intéressent particulièrement et dirige les débats en abordant les questions dans l'ordre où les élèves les posent.

Pas de support particulier, sinon l'expression orale.

Discussion dirigée : l'animateur invite les participants à poser des questions et oriente la discussion en fonction d'un certain nombre de sujets prédéterminés.

Support : expression orale.

Support écrit possible : au lieu de poser les questions oralement, les élèves les posent par écrit ; elles sont ensuite regroupées selon certaines thématiques (éventuellement par un co-animateur) ; les thématiques sont abordées dans un ordre choisi par l'animateur. La variante « par écrit » présente l'avantage de l'anonymat des questions, mais elle rend nécessaire un tri de celles-ci avant d'être utilisées.

Discussion provoquée : les élèves sont invités à examiner et à discuter de divers éléments.

Support :

- Boîte contenant une plaquette de pilule, un stérilet, des préservatifs, un anneau vaginal, des implants, un test de grossesse, la pilule du lendemain, un spéculum, du matériel gynécologique pour frottis, des brochures,...
- Jeu de bouts de papier sur lesquels sont inscrits des phrases ou des mots significatifs.
- Roman-photos.

Photo-langage : à propos d'un thème donné, chaque élève a la possibilité de choisir une photo parmi une collection proposée par l'animateur ; les élèves sont ensuite invités à exprimer les raisons de leur choix et leur ressenti à propos de la photo qu'ils ont choisie. Cette méthode favorise l'expression émotionnelle sur un sujet donné.

Support : collection de photographies en rapport, même lointain, avec le sujet abordé.

Matériel : une table autour de laquelle on peut tourner, sur laquelle disposer les photos.

Vidéo-animation : une cassette vidéo est projetée aux élèves, à la suite de quoi, un débat est lancé sur le thème abordé par cette cassette. Il est ainsi possible de discuter des informations transmises ou des situations rapportées ou mises en scène par ce canal.

Support : cassette vidéo.

Matériel : magnétoscope et écran vidéo.

Diapo-langage : une projection de diapositives est organisée et à propos de chaque diapositive les élèves sont invités à exprimer ce qu'ils y voient, ce que cela signifie pour eux, ce que cela leur inspire comme réflexion sur le sujet abordé.

Support : jeu de diapositives.

Matériel : projecteur de diapositives ou vidéo-projecteur, écran.

Jeu de rôle : quelques élèves sont amenés à jouer une saynète dans laquelle ils interprètent un rôle dont les grandes lignes leur sont fournies par écrit. L'avantage de cette méthode est de faire ressentir aux protagonistes du jeu de rôle les émotions, les sentiments que ressentent d'autres personnes placées dans la même situation, mais dans la vie réelle. Les autres élèves observent le jeu de rôle avec l'aide éventuelle d'une grille d'observation.

Support : les notices remises aux protagonistes du jeu de rôle et les grilles d'observation remises éventuellement aux autres élèves.

Matériel : éléments nécessaire à une bonne « mise en scène ».

Remue-méninges (ou « brain-storming ») : sur un sujet donné, les élèves sont invités à exprimer le plus d'idées possible, sans interférence ni jugement de la part des autres membres du groupe. Cette méthode permet d'envisager un grand nombre de solutions à des problèmes de la vie de tous les jours.

Support : tableau où noter les idées émises afin de stimuler la créativité du groupe.

Relaxation : les élèves sont invités à modifier leur position, leur respiration et leur champ de conscience afin de se libérer de tensions accumulées dans le cadre des activités qui ont précédé l'animation. Exercice intéressant en début d'animation pour amener les élèves à une plus grande disponibilité, une meilleure écoute et une expression plus libre de leur ressenti.

Support musical éventuel.

Matériel : tapis permettant aux élèves de se coucher à même le sol, chaîne hi-fi éventuelle.

Simulation : les élèves apprennent à reconnaître les parties du corps humain, éventuellement le bassin d'une femme enceinte, etc.. Cette méthode est notamment utilisée dans l'enseignement spécial pour apprendre à se laver par exemple.

Support : mannequin, trousse de toilette.

Dessin : les élèves sont invités à s'exprimer graphiquement sur un sujet donné. L'expression graphique peut révéler des émotions et une certaine perception d'une situation de vie, qui n'apparaîtrait pas nécessairement à l'oral ou à l'écrit.

Support : l'expression graphique.

Matériel : crayons de couleur, gommes, feuilles blanches à dessin, tableau, craies.

Ecriture : les élèves sont invités à lister des impressions par écrit (qualités d'une personne aimée, sentiments, comportements, etc.), puis les résultats sont confrontés.

Support : l'écriture.

Jeu de plateau : les élèves sont invités à jouer par groupes de quatre à six à des jeux de table centrés sur les domaines de la vie affective et sexuelle, puis à s'exprimer au sujet de leurs jeux.

Support : le jeu lui-même.

Dans le manuel « Des femmes et des hommes », (DELVILLE J., MERCIER M., MERLIN C., 2000) qui est un programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle destiné aux personnes déficientes mentales, les animateurs pourront trouver des exemples d'exercices appropriés tant pour l'enseignement spécial que pour l'ordinaire.

VII. ESTIMATION DU VOLUME HORAIRE GLOBAL

Lors de la réalisation de l'état des lieux de ces animations, une estimation du besoin pour **l'enseignement ordinaire** a déjà été réalisée sur base du projet d'implanter selon le schéma suivant : quatre fois quatre heures sur le cursus obligatoire scolaire en 4^{ème} et 6^{ème} primaire et en 2^{ème} et 4^{ème} secondaire (RENARD K. & al ; 2003c).

Dans le présent rapport, il est recommandé de réaliser des animations par groupe de 15 élèves maximum. Une nouvelle estimation est réalisée sur base de groupes de 15 élèves et des statistiques 2002-2003 (Statistiques de la Communauté française) ; les résultats sont les suivants :

- En 4^{ème} primaire : 51 122 élèves / 15 X 4 h= **13 632h /an** d'animation
- En 6^{ème} primaire : 51 774 élèves / 15 X 4 h= **13 806h /an** d'animation
- En 2^{ème} secondaire : 54 815 élèves / 15 X 4 h= **14 617h /an** d'animation
- En 4^{ème} secondaire : 56 193 élèves / 15 X 4 h= **14 985h /an** d'animation

Le total pour l'enseignement ordinaire s'élève au minimum à **57 040 heures par an** d'animation.

A ces heures d'animation, il faut ajouter les heures de préparation et d'évaluation qui impliquent non seulement les animateurs mais aussi leurs partenaires.

Pour **l'enseignement spécial**, une estimation a aussi été réalisée dans l'état des lieux (RENARD K. & al, 2003c) mais sur des propositions différentes de celles du présent rapport. Une nouvelle estimation paraît difficile à réaliser étant donné la souplesse horaire du programme que nous préconisons.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- 1 Pour favoriser un développement harmonieux de la vie affective et sexuelle et pour prévenir les risques, l'école a un rôle à jouer en organisant des animations dans ce domaine. Une enquête récente a démontré qu'il existe des inégalités entre les élèves dans l'accès à ce type d'animation (RENARD K. & al, 2003d). Les propositions contenues dans le présent rapport visent à assurer une plus grande équité entre les élèves et une plus grande cohérence au sein de l'enseignement en Communauté française.
- 2 Il est proposé de mettre en place des animations réalisées par des animateurs extérieurs à l'établissement scolaire qui seraient formés à cet effet. Dans l'enseignement ordinaire, il est prévu d'offrir quatre heures d'animation par cycle ou degré, de la quatrième primaire à la quatrième secondaire (seize heures sur l'ensemble du cursus scolaire). Dans l'enseignement spécial, il est recommandé, pour les élèves sans arriération mentale, de suivre le même programme que celui de l'enseignement ordinaire. Les élèves avec une arriération mentale modérée ou légère bénéficieraient, eux, de dix heures par an. Le programme pour les élèves atteints d'une arriération mentale sévère est déjà pris en charge par l'équipe éducative et paramédicale.
- 3 Ces animations ne sont pas des cours, leur objet est d'ouvrir un espace de parole et d'écoute dans lequel les jeunes pourront communiquer leurs questions, leurs doutes et leurs inquiétudes éventuelles, les partager avec leurs pairs et un adulte compétent.
- 4 Les objectifs de ces animations sont de développer une vision positive de la vie affective et sexuelle et d'accroître les compétences des élèves dans ce domaine. Pour l'enseignement ordinaire, les objectifs ont été classés selon neuf axes : autonomie, santé physique, communication, contraception, lecture des médias, estime de soi, différenciation, plaisir et respect. Il nous paraît important d'insister sur les objectifs concernant l'autonomie de l'élève qui doit être capable après chaque animation de trouver la personne-relais ou l'institution qui pourra répondre aux questions qu'il se pose encore. Pour l'enseignement spécial, ces animations visent aussi à développer une vision positive de la vie affective et sexuelle et à pouvoir identifier une personne-relais lors de tout questionnement ou besoin lié à la vie affective et sexuelle.
- 5 La préparation et l'évaluation des animations devraient être réalisées dans le cadre d'une collaboration étroite entre tous les acteurs: les animateurs, les enseignants, le personnel concerné au sein de l'école, le service de promotion de la santé à l'école, le centre psycho-médico-social et, s'il y a lieu, le centre de planning familial.
- 6 La méthodologie de ces animations est participative : l'animateur part des attentes, des besoins et des questions des élèves. Pour y arriver, il utilise des méthodes qui favorisent l'expression des élèves : discussion libre ou dirigée, photo-langage, jeu de rôles, etc.
- 7 Le volume horaire de l'ensemble de ces animations pour la Communauté française de Belgique s'élève à plus de 50 000 heures pour l'enseignement ordinaire, non comprises les heures de préparation et d'évaluation. Les heures d'animation préconisées pour l'enseignement spécial doivent encore y être ajoutées. Ceci implique un effort important de recrutement, de formation d'animateurs et de production du matériel d'animation adéquat. Il faudra aussi donner aux enseignants du temps pour participer à la préparation et l'évaluation des animations.

- 8 Les animations à la vie affective et sexuelle devraient s'inscrire dans une politique globale de promotion de la santé à l'école (décret du 20.12.2001). Les animations préconisées devraient s'intégrer dans un projet plus ambitieux développé par l'école pour répondre à des besoins identifiés localement.
- 9 Peu d'élèves de l'enseignement professionnel et technique de qualification bénéficient d'un cours de biologie abordant la reproduction humaine. Les animations à la vie affective et sexuelle ne pallieront pas cette carence : il est donc recommandé de renforcer l'enseignement de la biologie humaine dans ces sections aux premier et deuxième degrés de l'enseignement secondaire.
- 10 Pour implanter ces innovations, il est recommandé de mettre ce point à l'ordre du jour des conseils de participation et, après une discussion entre tous les représentants des divers acteurs de la communauté éducative, d'inscrire ces animations à la vie affective et sexuelle dans le projet d'établissement.
- 11 A long terme, pour être institutionnalisées, les animations à la vie affective et sexuelle devraient faire partie du curriculum scolaire. Ceci rendra nécessaire la concertation des ministres qui, à la Communauté française, à la Région wallonne et à la Région bruxelloise, ont dans leurs attributions la santé et l'enseignement.

BIBLIOGRAPHIE

AGTHE DISERENS C., GRANGET P.: « *L'éducation sexuelle dans le canton de Genève* », exposé du Service de Santé de la Jeunesse de Genève lors de la Journée « *Aimer et être aimé(e) à tous les temps* » organisé par la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté française de Belgique, Namur, 04 octobre 2003.

AGTHE DISERENS C., MERCIER M., « *Points de ruptures, points de repères : l'adolescence* », texte fondateur pour la contribution au projet 'guide pratique pour l'adolescence', Genève, 2000.

BRUSSELMANS W., ENZLIN P., EVERAERT K., KIEKENS C., VENTURA M. : « *Fonction sexuelle et vécu de la sexualité après une lésion de la moëlle épinière* », Pfizer SA, Bruxelles, 2001.

BROWN J.D. : "Adolescent's sexual media diets". *Journal of Adolescent Health*; August 2000, vol 27(2), suppl.1: 30-40.

COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION DE LA LOI DU 3 AVRIL 1990 RELATIVE A L'INTERRUPTION DE GROSSESSE (LOI DU 13 AOUT 1990) : « *Rapport à l'attention du Parlement, 1^{er} janvier 2000- 31 décembre 2001.*» Bruxelles, 30 août 2002.

DASNOY A., « *La puberté chez l'adolescente handicapée mentale* », Travail réalisé dans le cadre du cours Philosophie et anthropologie de l'éducation, Prof. F. Cortesi, FOPA, Louvain-La Neuve, 2000.

DESAULNIERS M.P. : *Pédagogie de l'éducation sexuelle*. Editions Agence d'ARC inc., Québec, 1990.

DELVILLE J., MERCIER M., MERLIN C. : « *Des femmes et des hommes. Programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle destiné aux personnes déficientes mentales.* » Département de Psychologie des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix , Presses Universitaires de Namur, Namur, 2000.

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE, MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE: « *Programme et législation de promotion de santé de la Communauté française 1998-2003.*» Question Santé, Bruxelles, 1998.

FAPEO, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel : « *L'orientation scolaire à travers les structures de l'enseignement en Communauté française.* », Dossier FAPEO n°27, février 2002.

FLCPF, Fédération Laïque des Centres de Planning Familial : « *Promotion de la Santé Sexuelle et affective à l'école.*» Programme de formation de septembre 2003 - Juin 2004, Bruxelles, septembre 2003.

FEIGENBAUM R., WEINSTEIN E., ROSEN E. : « *College students' sexual attitudes and behaviors : Implications for sexuality education.* » *Journal of American College Health* ; nov 1995, vol 44(3) : 112-118.

GROUPE EUROPEEN DE RECHERCHE SUR L'EQUITE DES SYSTEMES EDUCATIFS, « *L'équité des systèmes éducatifs européens, Un ensemble d'indicateurs* ». Université de Liège, Service de pédagogie théorique et expérimentale, 2003. Disponible sur : http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/observation/equality_fr.pdf

GRUNSEIT A.: "Impact of HIV and sexual Health Education on the Sexual Behavior of Young People: A review Update. " june 7, 2000. Revue de l'étude de Grunseit A., Kippax S., Aggleton P. et al "Sexuality education and young people's sexual behavior: a review of studies. *J Adoles Res*, 1997; 12(4): 421-53. Disponible sur : <http://www.unaids.org/publication/documents/childre/grunskeme.pdf>

HORINCQ R., CULLUS C : « Promotion de la santé concernant les jeunes d'orientation sexuelle minoritaire (homosexuelle, bisexuelle) : éducation sexuelle et affective en milieu scolaire et prévention suicide. » Fédération des associations Gayes et Lesbiennes, Bruxelles, 2003.

KEHILY M.J.: "More sugar? Teenage magazines, gender displays and sexual learning." *European journal of cultural studies*; 1999, 2 (1) : 65-89.

LAFONTAINE D., BAYE A., BURTON R., DEMONTY I., MATOUL A., MONSEUR C. : « Les compétences des jeunes de 15 ans en Communauté française en lecture, en mathématique et en sciences, Résultats de l'enquête Pisa 2000 ». *Cahiers du Service de pédagogie expérimentale*, 2003, n° 13-14.

MERCIER M., DELVILLE J., « *Sexualité, vie affective et déficience mentale.* » Editions De Boek Université, Bruxelles, 1997.

MOUNIR CH.: « *Principes et valeurs en éducation sexuelle au Post-Obligatoire., quelques réflexions pour une discussion.* » Service de Santé de la Jeunesse de Genève, Suisse, mai 2000.

PAYEN F. : « L'éducation sexuelle : quelle difficultés ? : Amour et sexualité à l'adolescence. » *Dialogue* ; Paris, 1999, (146) : 65-71.

PIETTE D., PARENT F., COPPIETERS Y., BAZELMANS C., FAVRESSE D., KOHN L., DE SMET P. : « *La santé et le bien-être des jeunes en Communauté française de Belgique. Du neuf depuis 1994 ? Comportements et modes de vie des jeunes scolarisés et de ceux en décrochage scolaire en Communauté française de Belgique, 1986-2002.* » Département d'Epidémiologie et de Promotion de la Santé, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, sous presse.

RENARD K., PIETTE D. : « *Etat des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique : enquête qualitative .* » Département d'Epidémiologie et de Promotion de la Santé, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, mai 2003a (1/03).

RENARD K., PIETTE D. : « *Etat des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique : enquête quantitative auprès des relais.* » Département d'Epidémiologie et de Promotion de la Santé, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, août 2003b (1/03).

RENARD K., PIETTE D. : « *Etat des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique : estimation du besoin en activités .* » Département d'Epidémiologie et de Promotion de la Santé, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, août 2003c (1/03).

RENARD K., PIETTE D. : « *Etat des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Communauté française de Belgique : enquête auprès d'élèves de l'enseignement secondaire .* » Département d'Epidémiologie et de Promotion de la Santé, Unité de Promotion Education Santé (ULB-PROMES), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, mai 2003d (7/03).

ROGGE S.J.: "Teenage sexuality and media practice: Factoring in the influences of family, friends and school." *Journal of Sex Research*; November 1999, vol 36(4) : 331-341

ROYNET D.: « *La structuration de la sexualité.* » Communication à la journée de réflexion sur la place de l'éducation sexuelle et affective à l'école organisée par la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, Marche, 24 Novembre 2003.

RUF0 M.: « *Tout ce que vous ne devriez jamais savoir sur la sexualité de vos enfants* » Essai, Editions Anne Carrière, Paris, 2003.

SEHP, Groupe inter-associations sexualité et handicap physique, « *Vivre aussi ma sexualité* », Pro infirmis, guide pratique n°1 1996, n°2 1999.

SCHEINBERG C.A.:" The impact of parents participation in sex education on adolescent sexual knowledge, attitudes, locus of control and behavior." *Dissertation-Abstracts-International: Section B: The Sciences and Engineering*; may 1999, vol 59 (11B) : 6120.

SHRAAG J.A.: "Sexual education in schools : concepts and possibilities" *International Journal of Adolescent Medecine and Health*; oct-dec 1989, vol 4(3-4) : 239-250.

WAUTHY M., MARTIN P.: "Les jeunes et la santé. Sexualité, contraception et protection." UNMS/Département marketing, Bruxelles, juin 2003.

ZILLMANN D.: "Influence of unrestrained access to erotica on adolescents' and young adults'dipositions toward sexuality". *Journal of Adolescent Health*; august 2000, vol 27(2), suppl.1 : 41-44.

Sites internet :

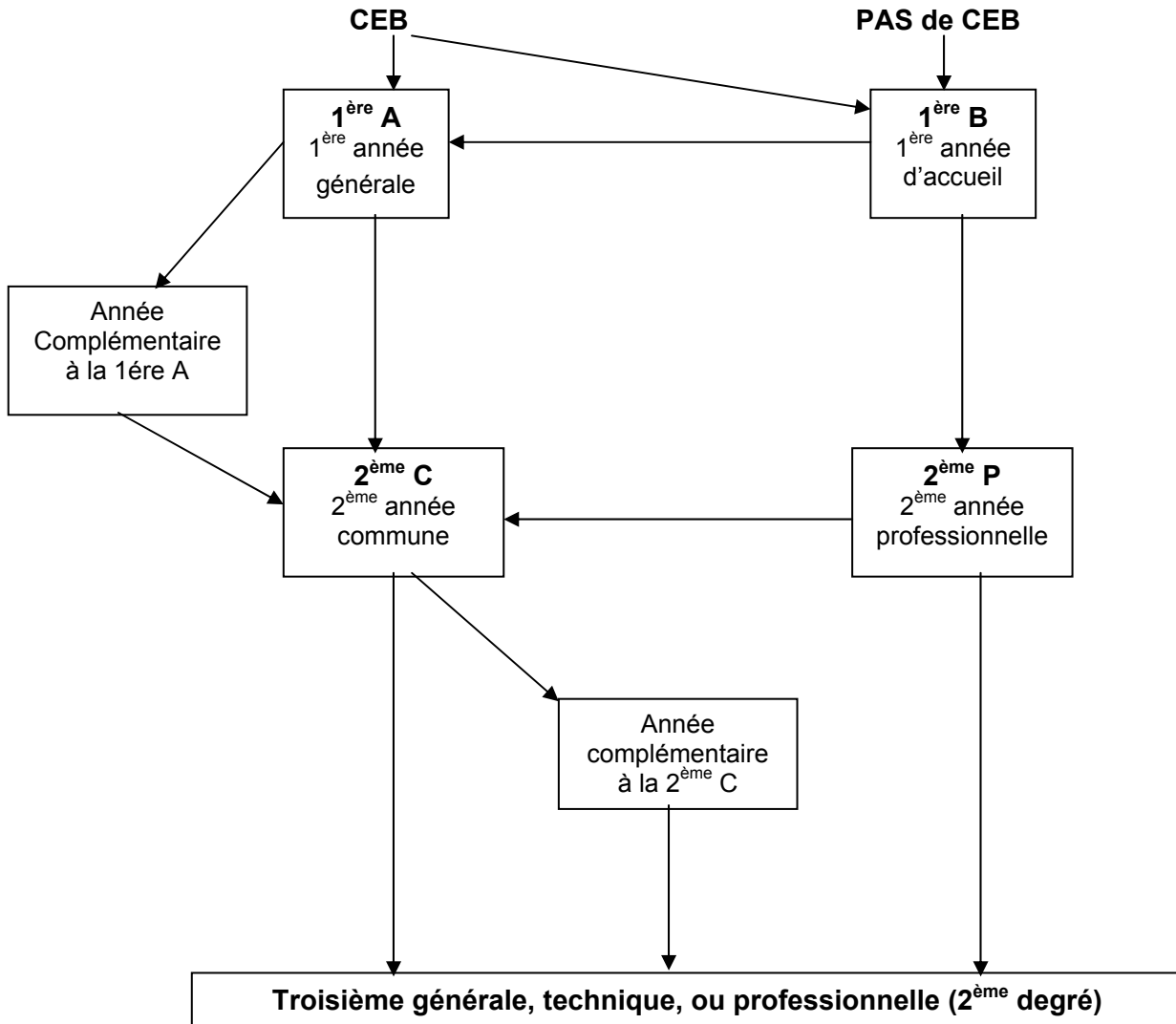
http://www.statistiques.cfwb.be/annuaires/2001-2002/Depliants/Ens-chiffres_01-02.xls

http://www.statistiques.cfwb.be/annuaires/2001-2002/Volume1/09_Effectifs_Special.xls

<http://www.agers.cfwb.be>

ANNEXE

Les différents parcours au sein du 1^{er} degré du secondaire¹



¹ Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel : « L'orientation scolaire à travers les structures de l'enseignement en Communauté française. », Dossier FAPEO n°27, février 2002 ,p14.